

le monde heβδο Libertaire

Organe de la FÉDÉRATION ANARCHISTE

adhérente à l'I.F.A.

N° 593 JEUDI 14 NOVEMBRE 1985 8,00 F



*pas touche
aux lieux
de vie!*

Editorial

Claude Sigala s'est retrouvé de nouveau derrière des barreaux. Tout simplement parce qu'il a cru, avec le Collectif réseau alternatif, que l'on pouvait vivre autrement. Bizarre? Incroyable? Pas tant que cela. Derrière l'emprisonnement de Claude Sigala se pointe une volonté de détruire, d'étouffer une expérience sociale épousant difficilement le codifiable. Et c'est parce que Claude Sigala a lutté aux côtés du C.R.A. contre la mort institutionnelle, que les tristes à vivre feront tout ce qui est en leur pouvoir - exhorbitant - pour éteindre cette lumière pleine d'espoir pour toutes les victimes de l'asile.

Le C.R.A. a non seulement dit, mais montré, que l'hôpital psychiatrique, l'enfer des centres spécia-

lisés formaient leurs propres déviants, enfermaient les malades en assistés perpétuels du médicament, de la blouse blanche ou du conseil du travailleur social. Se détournant des balises de l'assistanat, les lieux de vie offrent un espace de liberté aux condamnés du secteur spécialisé.

C'est parce qu'ils ont gagné leur pari sur la vie partagée que le pouvoir tente de les assommer derrière la calomnie, quitte à les étouffer dans l'indifférence générale. Le premier emprisonnement de Claude Sigala et la publication de la circulaire de Géorgina Dufoix voulant réglementer l'incodifiable font partie de l'arsenal qu'a à sa disposition tout pouvoir pour asphyxier ces voix sourdes aux appels du troupeau allant tout seul à l'abattoir.

En dépit de ces coups de boutoirs, les lieux de vie ont survécu ; mieux, ils se perpétuent sur le mode

du vivre autrement. Monsieur Salzman, ce ne sera pas en emprisonnant une nouvelle fois Claude Sigala que vous ferez taire notre rage et notre volonté de vivre sur des sentiers non balisés!

A l'heure de «la Marseillaise» imposée aux écoliers, des retours de bâton de lendemains de crise, c'est de notre survie qu'il s'agit : nous hurlons pour ne pas vous ressembler, vous, que les espaces de liberté incommodes. Les lieux de vie sont les miroirs qui renvoient l'image de vos pauvretés, de vos petites. Malgré l'emprisonnement de Claude Sigala et les tracasseries administratives, les lieux de vie résistent. Et c'est de cette résistance-là que nous sommes. Les murs de La Santé ne sont pas assez épais pour taire une voix de révolte, de liberté ; et nous ne sommes pas sourds...

F°P. 2520

communiqués débats

ANGERS

Le groupe d'Angers reprend ses émissions sur Radio-Gribouille (94.8 MHz). La prochaine aura lieu le mardi 26 novembre à 18h.
Nouvelle émission sur Radio-Gribouille, de 20h à 22h, le dernier mardi de chaque mois : «La Mémoire sociale». Les prochaines émissions auront pour thèmes : la révolution espagnole (2 émissions), les débuts du syndicalisme en France, la pédagogie libertaire. Émissions réalisées par Patrick.

ARGENTEUIL

Le groupe Kropotkine tient permanences tous les 2e et 4e samedi du mois, de 15h à 18h30, au local : 32, rue Ary-Sheffer, 95100 Argenteuil.

BOURGOIN-JALLIEU

Vous pouvez contacter la liaison de Bourgoin le samedi après-midi, de 14h30 à 17h, tous les quinze jours, dans la rue piétonne place des Halles lors de la tenue du stand de presse du Collectif anarchiste de Bourgoin.

DUNKERQUE

Une liaison se met en place sur Dunkerque. Toutes les personnes intéressées peuvent écrire aux relations intérieures qui transmettront.

MARSEILLE

Le groupe libertaire de Marseille, comptant sur ses sympathisants, invite le public à participer à l'inauguration de son nouveau local, 11, rue Saint-Vincent-de-Paul, 13004 Marseille, le 16 novembre. Entre 14h et 20h, les débats et les discussions se dérouleront autour d'un buffet-buvette et dans une ambiance musicale choisie. Venez nombreux, ce sera tant mieux... passqu'on n'ra pas ça tous les jours!

éditions

T-SHIRT

La liaison de Bourgoin vient de rééditer le T-shirt avec le dessin de Reiser. Le prix est de 65 F pièce et de 60 F par cinq exemplaires. Il est à commander à l'adresse suivante : «Contre-Courants», liaison F.A., La Hadrière, Saint-Alban-de-Roche, 38300 Bourgoin-Jallieu.

«MAGAZINE LIBERTAIRE»

Le numéro 7 du «Magazine libertaire» sur le thème : «Histoire(s) de radio(s) libertaire(s)» vient de paraître. Prix : 20 F.

«VOLONTÉ ANARCHISTE»

Vient de paraître : V.A. numéro 29-30 consacré à «Michel Bakounine», par Gaston Leval, Jean Barrué, Arnaud Marc-Lipiansky, Philippe Oyahamburu. En vente 35 F à la librairie du Monde libertaire. Abonnement : huit numéros : 150 F. Groupe Fresnes-Antony (F.A.), 34, rue de Fresnes, 92160 Antony (C.C.P. 2160042 C, Paris, à l'ordre de A.S.H.).

BADGE

Un badge contre l'apartheid en Afrique du Sud a été édité. Il est disponible à la librairie du Monde libertaire au prix de 6 F.

Abonnez vous !

LE MONDE LIBERTAIRE

Rédaction-Administration
145, rue Amelot 75011 Paris, tél. 805.34.08.

TARIF	France	Sous pli. fermé	Etranger
3 mois 13 n°	85 F	95 F	120 F
6 mois 25 n°	155 F	180 F	230 F
1 an 50 n°	300 F	335 F	420 F

Abonnement de soutien : 350 F Règlement à l'ordre de Publico

BULLETIN D'ABONNEMENT

à retourner au 145 rue Amelot 75011 Paris (France)

Nom Prénom

N° Rue

Code postal Ville

A partir du n° (inclus) Pays

Abonnement Réabonnement Abonnement de soutien

Chèque postal Chèque Lanquaire Mandat-lettre Règlement (à joindre au bulletin)

Pour tout changement d'adresse, joindre la dernière bande et 4 F en timbre poste.

PARIS

Le groupe Varlin organise une série de cours au 72, avenue Félix-Faure, Paris 15e (métro Boucicaut) à partir de 20h30. Au programme : le 15 novembre : l'éducation ; le 22 novembre : la Nouvelle-Calédonie ; le 29 novembre : le tiers monde ; le 6 décembre : les médias.

PARIS

Les groupes Pierre-Besnard et du XIe organisent la quatrième rencontre libertaire du 11e : «Contre le racisme, contre tous les apartheid». Au programme : meeting-débat, spectacle avec Gilles Servat, librairie, buffet, buvette (participation aux frais : 25 F). Venez nombreux le dimanche 24 novembre, dès 14h30, à l'Ageca, 177, rue de Charonne, Paris 11e (métro Alexandre-Dumas)

CHELLES

Le groupe Sacco-Vanzetti organise le samedi 23 novembre, à 20h30, une réunion ouverte à tous afin de répondre à cette question : «Qu'est-ce que l'anarchisme?» Nous vous convions à cette réunion pour répondre à toutes les questions que vous vous posez, mais également pour vous renseigner sur l'histoire du mouvement anarchiste, sa spécificité, ses théories, ses buts.
Le débat aura lieu au local du groupe : 1 bis, avenue Emilie, 77500 Chelles (près de la gare S.N.C.F.).

MOULINS

L'Association pour une culture libertaire, en collaboration avec le groupe de Moulins, organise le 23 novembre un colloque pour les quatre-vingt ans de leur camarade Arsène Laforêt. Ce colloque se déroulera comme suit : 15h, «La société fédéraliste», par Arsène Laforêt, suivi d'un échange de points de vue ; 16h, «Quel type de société? Perspectives de luttes et analyse politique de notre région», débat entre tous les participants (présence de militants d'autres mouvements politiques) ; 18h, verre de l'amitié.
Pour des raisons d'organisation, l'entrée à ce colloque ne se fera que sur invitation. Les cartes d'invitation sont à commander gratuitement (et à retourner avant le 15 novembre) à Association pour une culture libertaire, B.P. 49, 03402 Yzeure cedex. Nous demandons à tous les lecteurs du «Monde libertaire» de notre région d'être présents à ce colloque.

sommaire

PAGE 1 : Editorial — PAGE 2 : Informations des groupes F.A. — PAGE 3 : Interview de Claude Sigala — PAGE 4 : En Bref. Les chômeurs et l'Unedic, Feuilleton Bassens, A.F.P. en grève, Les luttes en 1986? — PAGE 5 : La flexibilité en question, La grève et la C.F.D.T. — PAGE 6 : Situation juridique des réfugiés basques, Marche des réfugiés basques, Libération pour les réfugiés italiens emprisonnés, Procès des antifascistes italiens — PAGE 7 : Lettre ouverte de J.-P. Mouille, Souvenirs de Debielle — PAGE 8 : Hong-Kong et la géopolitique du futur — PAGE 9 : Les syndicats d'Afrique du Sud (suite), Soutien aux mineurs britanniques, Nouvelles d'Allemagne, Convention nationale des I.W.W. — PAGE 10 : Qui paye la crise? — PAGE 11 : Programme de Radio Libertaire, Note de lecture, Théâtre — PAGE 12 : Greenpeace : un procès truqué, Staliniens ou sociaux-démocrates?

Rédaction-Administration : 145, rue Amelot, Paris 11e
Directeur de publication : Maurice Joyeux
Commission paritaire n°55 635
Imprimerie : Roto de Paris, 24, rue des Rigoles, Paris 20e
Dépôt légal 44 149 — 1er trimestre 1977
Routage 205 — Publi Routage
Diffusion SAEM Transport Presse

BANLIEUE SEINE-ET-MARNE
Groupe « Sacco et Vanzetti » : permanences tous les dimanches de 10 h à 12 h, au 1 bis, rue Emilie, 77500 Chelles.
• **HAUTS-DE-SEINE**
Groupe Fresnes-Antony : permanences le samedi de 10 h à 12 h et le dimanche, de 10 h à 13 h, au 34, rue de Fresnes, 92160 Antony, tél. 668.48.58.
• **VAL-DE-OISE**
Groupe « Kropotkine » d'Argenteuil : permanences les 2e et 4e samedis de chaque mois, de 15 h à 18 h, au local de l'A.P.P.K., 32, rue Ary-Sheffer (au fond du chemin, à droite), 95100 Argenteuil.
• **VAL-DE-MARNE**
Groupe Villejuif-Vitry : permanences tous les 1er et 3e dimanches de chaque mois, de 15 h à 17 h, à la salle Gérard-Philippe, 2, rue Louise-Aglée-Cretté, Vitry.

Permanence du secrétariat aux relations intérieures :

le samedi de 14 h 30 à 18 h,
145, rue Amelot, 75011 Paris (M° République)
Tél. : 805.34.08

liste des permanences des groupes f.a.

PROVINCE

- **AISNE**
Groupe d'Anizy-le-Château : permanences les lundis de 19 h à 20 h, salle communautaire du Moulin de Paris, Merlieux, 02000 Laon, tél. (23) 80.47.09.
- **ARDECHE**
Groupe d'Aubenas : permanence de 10 h à 12 h, sur le marché d'Aubenas, au cours de la tenue de la table de presse.
- **BOUCHES-DU-RHÔNE**
Groupe de Marseille : permanence le samedi de 14 h à 17 h, au 11, rue, Saint-Vincent-de-Paul, 13004 Marseille (métro : Réformés ou Cinq-Avenues).
- **CHARENTES-MARITIMES**
Groupe « Michel-Bakounine » : permanences tous les jeudis de 20 h 30 à 21 h 30, Maison des syndicats, salle n° 2, 2, rue de la Touche Tréville, 17300 Rochefort.
- **CÔTES-DU-NORD**
Liaison de Saint-Brieuc : permanences tous les samedis de 10 h à 11 h 30 au marché, face à la Poste, lors de la vente du « Monde libertaire ».
- **FINISTÈRE**
Groupe « Les Temps nouveaux » de Brest : permanences et ventes du « Monde libertaire » tous les samedis matin de 10 h 30 à 12 h au marché de Saint-Martin.
- **GARD**
Groupe du Gard : permanences les premiers et troisièmes mercredis de chaque mois, de 17 h à 19 h à l'A.G.D.I.R., 16, rue des Orangers, 30000 Nîmes.
- **HAUTE-GARONNE**
Groupe « Albert-Camus » de Toulouse : permanence dans les locaux du G.E.A.C., au 1 bis, rue Gramat, le jeudi de 18 h à 20 h ; et le dimanche de 10 h 30 à 12 h, à sa table de presse au marché Saint-Sernin.
- **GIRONDE**
Groupe « Buenaventura-Durruti » de Bordeaux : permanence du groupe chaque jeudi, de 20 h à 21 h, au 7, rue du Muguet, 33000 Bordeaux.
- **HÉRAULT**
Groupe de Béziers : permanence le vendredi de 15 h à 18 h sur les Allées, au cours de la tenue de la table de presse.
- **ILLE-ET-VILAINE**
Groupe de Rennes : permanence le mardi à partir de 20 h, à la M.J.C. La Paillette.
- **INDRE-ET-LOIRE**
Groupe « Maurice-Fayolle » de Tours : permanence le mercredi (sauf pendant les vacances scolaires), de 10 h à 16 h, dans le hall d'accueil de la faculté des Lettres, au cours de la tenue de la table de presse.
- **LOIRE**
Groupe « Nestor-Makno » de Saint-Etienne : permanence le premier jeudi de chaque mois à partir de 19 h, salle 15 bis CNT-AIT-LP, Bourse du travail, cours Victor Hugo, 42000 Saint-Etienne.
- **LOIR-ET-CHER**
Liaison Blois : permanence le jeudi de 18 h à 22 h, au 24, rue Jean-de-la-Fontaine, appt. 57, Blois, tél. : 74.26.02.
- **LOIRE-ATLANTIQUE**
Groupe de Nantes : permanences les premiers et troisièmes lundis de chaque mois, de 18 h à 20 h, au 3, rue de l'Amiral-Duchaffault, Nantes.
- **MAINE-ET-LOIRE**
Groupe d'Angers : permanences le 1er et 3e vendredi de chaque mois, de 18 h à 19 h, au C.A.D. (Centre d'animation de la Doutre), 43, place Grégoire Bodillon, Angers.
- **MANCHE**
Groupe de Cherbourg : permanences tous les mardis de 18 h 30 à 20 h, au G.R.E.L., 20, rue de l'Abbaye, à Cherbourg.
- **NORD**
Groupe de Lille : permanences tous les dimanches, de 10 h 30 à 13 h, à la librairie de l'Idée libre, 38, rue Jules-Guesde, 59000 Lille (métro Wazemmes), tél. : (20) 57.37.96.
- **PYRÉNÉES-ORIENTALES**
Groupe « Puig-Antich » de Perpignan : permanences tous les 1er dimanches du mois, au Marché aux Pucés de Perpignan (table de presse).
- **SARTHE**
Groupe « Zo-d'Axa » du Mans : permanences tous les seconds et quatrièmes jeudis de chaque mois, de 18 h à 20 h, à la Maison des associations, rue d'Arcole, Le Mans.
- **SEINE-MARITIME**
Groupe de Rouen : permanences tous les samedis, de 15 h à 17 h, au 24, rue de Crosnes, à Rouen.
- **SOMME**
Groupe d'Amiens : permanences tous les mardis de 19 h à 20 h, salle Dewailly, 80000 Amiens, « Germinal », c/o B.P. n° 7, 80330 Longueau.
- **VAR**
Groupe « Région toulonnaise » : le samedi de 15 h 30 à 18 h, au Centre d'études et de culture libertaires, cercle Jean-Rostand, rue Montébello, Toulon.
- **VIENNE**
Groupe « Berkman » de Poitiers : permanences tous les mercredis, de 17 h à 19 h, à la Maison du Puits de la Caille, 36, rue Saint-Symphorien, Poitiers.

RÉGION PARISIENNE

PARIS

Groupe « Louis-Bertho-Lepetit », Paris 1er : permanence au Cercle Garcia-Lorca, 15, rue Gracieuse, 75005 Paris, chaque 1er lundi du mois.
Groupe « Varlin », Paris 15e : permanences le vendredi, de 19 h à 20 h, au métro Saint-Michel, et le mercredi, de 17 h 30 à 18 h 30, au métro Convention.
Groupe « Louise-Michel », Paris 18e : permanence le samedi, de 16 h à 18 h, au 10, rue Robert-Planquette, 75018 Paris.
Groupe « Voline », Paris 20e : permanences les jeudis, de 18 h 30 à 19 h 30, au métro Belleville et/ou métro Pyrénées ; et au local du groupe, à partir de 21 h, au 26, rue Plat, Paris 20e (dans la cour, 2e porte à gauche).

SIGALA LIBÉRÉ

Interview

Nous publions cette semaine une interview de Claude Sigala, qui vient d'être remis en liberté après plus d'un mois de détention. Des révélations très intéressantes sur les pratiques de la justice française...

— «Le Monde libertaire» : Peux-tu nous rappeler les raisons de ton arrestation et de ton emprisonnement ?

— Claude Sigala : Hé bien, le 22 septembre dernier, j'ai vu arriver une dizaine de flics du S.R.P.J. de Montpellier. Je m'en doutais un peu depuis quelques jours, car je savais qu'un jeune du Coral, Sallah, avait été arrêté à Paris. J'avais deux solutions : soit m'enfuir, me cacher, soit rester au Coral.

Il était de notoriété publique que j'étais au Coral, je l'avais dit dans de nombreuses conférences, en France et à l'étranger, depuis 1983... J'ai donc choisi de rester. C'était la solution la plus honnête, et surtout la plus politique ! De plus, si j'étais parti, les flics auraient «embêté» ceux du Coral, fait des pressions sur les jeunes, sur Marie Sigala, etc. Suite à mon arrestation, le juge Salzman a mis Marie sous contrôle judiciaire...

— M.L. : Tu as donc été arrêté pour avoir violé l'interdiction qui t'était faite de revenir au Coral ?

— C.S. : C'est le fait apparent, et fallacieux, de mon arrestation, en effet ! Mais en fait, je sais aujourd'hui que c'est surtout l'arrestation du jeune Sallah qui a tout déclenché. Salzman voulait faire dire à Sallah des choses... Mais Sallah va vous l'expliquer lui-même...

— Sallah : Bon ! Moi, je me suis fait arrêter pour une simple affaire de droit commun, dont je suis tout à fait responsable, et dépendant du tribunal d'Evry. J'ai été arrêté le 2 septembre et conduit au dépôt. La police judiciaire m'a interrogé pendant cinquante-six heures et a voulu me faire avouer que j'avais un complice dans cette affaire de racket et que l'argent était reversé à Claude Sigala. Je suis entré en cellule le 5 septembre et, à six heures du matin, on est venu me réveiller, en me disant : «Extraction !» On m'a emmené dans le bureau du juge Salzman. Je n'ai pas compris, parce que Salzman n'est pas mon juge, étant en mandat de dépôt à Evry !

— M.L. : Salzman ? Qu'est-ce qu'il te voulait ?

— Sallah : Déjà il me connaissait très bien car, quand Claude est tombé en 1982, je me suis «défoncé», je suis venu six fois dans son bureau ! Quand il m'a vu arriver avec les menottes, il paraissait heureux ! L'interrogatoire, ça a été ça : «Alors le Coral, ça va ? Il y a des mineurs ?». Moi, je dis non, il n'y a pas de mineurs. Il gueule : «Vous n'êtes pas ici pour mentir ! J'ai des preuves !», et il me sort un dossier avec des noms de mineurs.

Je réponds : «Bon, j'ai compris, je m'en vais ! Moi, j'ai pas demandé à venir, je retourne à Fleury.» Il me fait rasseoir, me remet les menottes et demande au gendarme de sortir. Une fois le gendarme sorti, il me dit : «Sigala, je veux le coincer depuis longtemps. Je sais qu'il ne respecte pas son contrôle judiciaire, mais je veux que toi tu me dises qu'il y a eu des attouchements sexuels au Coral.»

Il ne m'a pas dit des attouchements faits par Claude Sigala lui-même, mais des actes couverts, cautionnés par lui. Il me dit carrément — ça a l'air débile, mais c'est la vérité ! —, «Que ce soit vrai ou faux, je m'en fous, Sigala, je veux le faire tomber !» Moi, j'ai gueulé comme un fou, j'ai crié... Il m'a alors dit — c'est très important — «Si tu me dis des trucs, je peux intervenir auprès de ta juge, Mme Gonnel, pour que tu sortes.» Comme je n'ai rien dit, il m'a déclaré : «Tu vas rester à Fleury quelques temps !»

Claude a écrit sur une lettre à l'entête du Coral à ma juge d'Evry pour prendre ma défense et se porter garant de moi. La juge a alors écrit à Salzman en lui disant : «Je soussignée affirme que M. Sigala m'écrit du Coral et ne respecte donc pas son contrôle judiciaire». Je suis sorti de prison deux jours avant Claude... c'est assez bizarre !

naïf, mais je ne croyais pas qu'il puisse utiliser des moyens comme ça ! En fait, il voulait relancer «l'affaire du Coral».

Tout le monde, et Salzman en premier, savait que j'étais au Coral, je l'ai toujours revendiqué haut et fort ! D'ailleurs, fin 1983, il a reçu par mes soins une copie de lettre de la DASS du Gard disant qu'elle ne couvrirait pas l'envoi d'enfants au Coral tant que l'affaire n'était pas close ; mais qu'elle était d'accord pour que d'autres DASS ou des juges d'enfants envoient des enfants au Coral. Donc une preuve administrative qu'il a au dossier.

Je lui ai réaffirmé que je revendiquais d'être au Coral, que j'étais innocent et qu'il était incapable de prouver quoi que ce soit, depuis le début avec Krieff, contre moi. J'ai ensuite posé une demande de mise en liberté provi-

vent ! Au passage, j'aimerais faire le parallèle avec l'affaire Greenpeace, les Turenge, etc., alors que ce sont Henu, Joxe et Mitterrand qui devraient être dans le box des accusés, pas les sous-fifres ! On a entendu lundi le ministre téléphoner aux Turenge, on a entendu les Turenge interviewés à la radio... Ces gens-là sont arrêtés depuis trois mois et déjà jugés... Tant mieux pour eux ! Mais en France, j'aimerais bien voir la même chose. Il y a des détenus qui attendent depuis des années d'être jugés et qui n'ont aucun moyen d'expression. C'est ce que j'appelle la torture démocratique ! Torturé par les flics en garde à vue, par les matons, par la justice, etc.

J'ai de la chance d'être Claude Sigala, de pouvoir parler facilement, de connaître la loi... Si tu ne te bagarres pas, c'est la catastrophe. Tu es broyé par la justice, qui est l'institution la plus archaïque, la plus dangereuse de ce pays dit démocratique. Le juge d'instruction n'est qu'un pion. Tout est déjà décidé chez les flics ! D'ailleurs Jean Lapeyrie fait un travail remarquable là-dessus, notamment sur Radio-Libertaire (1). Et lorsque le pion veut plus de pouvoir, comme Salzman, on voit le résultat. Interdiction de courrier, censure systématique, aucune information à la famille, etc. Si j'ai eu droit au parler libre, c'est uniquement parce que je suis Sigala ! Sinon, le parler libre n'existe quasiment pas ! Un condamné est souvent plus respecté qu'un prévenu. Alors qu'on ne me parle plus du goulag, n'est-ce pas !

— M.L. : Que vas-tu faire maintenant ?

— C.S. : La première chose, je dois obliger la justice à faire un procès, où tout le monde s'apercevra que le dossier est absolument vide et que je dois être relaxé. Trois ans de calomnies, d'insultes, de désinformations, d'entraves à ceux qui veulent travailler avec le Coral, ça suffit ! Je vais éviter, dans un premier temps, d'aller au Coral, car je ne peux pas me permettre de donner 50 000 F à l'Etat tous les mois... ou plus. Pour que ça aille en Nouvelle-Zélande, par exemple ! Je vais travailler à Montpellier, en attendant... J'ai le projet d'un film sur les lieux de vie avec Depardon, des conférences, etc., bref je continue !

— Marie Sigala : Depuis que Claude est retourné en prison, les jeunes qui sont au Coral ont été assez perturbés. Ils demandent sans arrêt quand est-ce qu'il revient... Mais je pense aussi que Claude ne doit pas revenir immédiatement, car on ne pourra pas payer à chaque fois... Sinon, je suis aussi sous contrôle judiciaire... pour avoir hébergé Claude chez lui !

— M.L. : Nous continuons donc à suivre tout cela régulièrement dans le «Monde libertaire» !

— C.S. : Oui, et je serais aussi sur Radio-Libertaire le 3 décembre prochain, pour parler des lieux de vie (2)...

Propos recueilli par Gil et Nicky (gr. Libertad)

(1) Emission «Palais de justice» tous les vendredis de 15h30 à 17h30 sur Radio-Libertaire, 89.4 MHz, animée par Jean Lapeyrie.

(2) Emission «Décharge publique», mardi 3 décembre, de 20h30 à 22h30 sur Radio-Libertaire.



— C.S. : Vous voyez, c'est évident, la preuve est faite que Salzman ne mène qu'une instruction à charge et qu'il emploie des trucs crapuleux pour étayer un dossier qui est vide ! Ça fait trois ans que cela dure et il faut conclure ! Avec Sallah, il a cru avoir trouvé la poule aux œufs d'or. Manque de pot, il est tombé sur quelqu'un d'intelligent qui a dit la vérité. Mais il aurait tout aussi bien pu tomber sur quelqu'un de fragile qui aurait craqué et c'était gagné. En 1982, ça a marché pour un ou deux jeunes... mais devant un tribunal, cela ne peut pas tenir !

— Sallah : Oui, il s'est «gourré» ! Je suis entré au Coral à quinze «piges» et j'en ai aujourd'hui vingt-deux. Je connais tout le fonctionnement du Coral ! J'ai lu des bouquins sur l'anarchisme, sur les lois, et je savais qu'il ne pouvait pas me faire sortir comme ça... C'était que du pipeau, du baratin !

— C.S. : On arrive donc au 24 septembre. Je me laisse prendre à Aymargues. Ils me collent dans un avion — les flics me payent même le champagne — et ils m'emmenent de force, je le précise bien, devant Salzman. Celui-ci me demande : «Vous savez pourquoi vous êtes ici ? Parce que vous êtes retourné au Coral.»

J'ignorais alors totalement ce qui s'était passé avec Sallah. Je ne l'ai appris qu'à ma sortie. Je suis peut-être

soire, qui a été accepté par le Parquet et refusé par Salzman... Il fallait donc aller en chambre d'accusation.

— M.L. : Finalement, tu as été libéré comment ?

— C.S. : J'ai appris le lundi 4 novembre que la chambre était d'accord pour ma sortie, avec contrôle judiciaire, mais cette fois assortie d'une caution de 50 000 F.

— M.L. : Comment justifier une telle caution ?

— C.S. : Ils disent que la détention n'est pas nécessaire mais, afin d'assurer le respect de ses obligations à Claude Sigala, une caution de 50 000 F est exigée... 40 000 F de représentation de l'inculpé par rapport aux actes de procédure et 10 000 F pour frais et amendes.

Je me suis immédiatement opposé à cette caution, qui est un véritable scandale, par un télégramme qui a été censuré. De plus, mes amis avaient déjà réglé la caution. En ce sens, je suis conscient d'être un «privilegié» par rapport à d'autres prévenus que j'ai pu rencontrer à la Santé et qui, eux, sont seuls, sans solidarité à l'extérieur des murs de la taule.

En France, nous avons véritablement affaire à une justice de classe, qui favorise toujours les riches par rapport aux démunis. Il suffit de voir à quelle classe sociale appartient l'immense majorité des détenus... enfin, le «Monde libertaire» en parle assez sou-

POUR ASSURER L'INDEPENDANCE DU « MONDE LIBERTAIRE », SOUSCRIVEZ...

en bref... en bref...

Jean-Pierre Gauthier a été condamné le 21 août 1985 pour refus d'obéissance (refus de port d'arme et de l'uniforme) par le tribunal de Nancy. Condamné à douze mois de prison, il purge actuellement sa peine à la maison d'arrêt de Nancy. Il est actuellement soutenu par l'A.S.O.C. (Association de soutien aux objectifs de conscience), B.P. 176, 57104 Thionville cedex. Vous pouvez lui écrire en adressant votre correspondance à : J.-P. Gauthier, numéro 16106, cellule 225, 2, rue de l'Abbé-Didelot, 54000 Nancy.

L'assemblée générale des Amis de Han Ryner aura lieu dimanche 17 novembre, à 15 heures, au café Le Mahieu, 65, boulevard Saint-Michel, à Paris. Pour tout renseignement complémentaire s'adresser à : Les Amis de Han Ryner, 3, allée du Château, 93320 Pavillon-sous-Bois.

A l'initiative du Centre de propagande et de culture libertaire de Rennes, Gilles Servat et Louis Capart se produiront le jeudi 14 novembre à la salle de la Cité. Les places de ce concert, qui commencera à 20h30, sont en vente au C.P.C.L., 55, rue Poullain-Duparc, Rennes; au prix de 40 F. Sur place, elles seront vendues : 50 F.

Les étudiants de la C.L.E.A. éditant «Anarfac» organisent un débat sur l'anarchisme le vendredi 15 novembre, à 10h, à la faculté de Jussieu.

Le Collectif de la chanson buissonnière présente ses deux nouveaux spectacles. «L'enfant au regard de rêves», conte musical pour enfants et «Un corps, des cris», pièce de théâtre pour adultes. Les recettes de ses spectacles seront consacrées à l'ouverture d'un lieu de vie pour enfants. Pour tout renseignement : Silvain Philippe, 12, rue Charles Durtreix, 10000 Troyes (tel. : 25.49.62.75).

Les chômeurs contraints de faire du bouche à bouche à l'U.N.E.D.I.C.

Le 29 octobre, patronat et syndicats à l'exception de la C.G.T. ont signé un protocole d'accord sur l'Unedic. Après plusieurs rencontres et une dernière séance de douze heures, les partenaires sociaux sont parvenus à une entente dont le fonds repose sur un plan d'économie, impliquant une réduction des prestations.

Les nouvelles mesures comportent : une augmentation de 0,38% de la cotisation Asedic répartis moitié entre les entreprises et les salariés ; une diminution de l'allocation de base dont le taux de calcul de 42% du salaire de référence passe à 40% ; une revalorisation du salaire de référence et de la part fixe reportée du 1er avril 1986 au 1er octobre 1986.

Pour compenser partiellement les réductions : une hausse au 1er avril du montant minimum de l'allocation de base journalière, actuelle-

ment de 104,55 F ; un allongement de la durée d'indemnisation de l'allocation de base, de 3 mois pour les chômeurs de plus de 50 ans et de 2 mois pour les autres. Cependant comme la possibilité de prolongation de l'allocation de base pour les moins de 50 ans est diminuée d'un mois, l'allongement effectif, pour eux, ne sera que d'un mois. Ces changements ne concerneront que les personnes inscrites à l'A.N.P.E. après le 1er avril prochain. L'actuelle convention Unedic expirant le 31 mars, ce protocole d'accord n'entrera en vigueur qu'après la signature de la prochaine convention.

Certains s'écrient que l'Unedic a retrouvé du souffle car les compromis acceptés de part et d'autre lui ont insufflé une nouvelle dose d'oxygène. Certains sont même satisfaits que la casse, côté syndicats, ait pu être limi-

tée et, qu'en comparaison avec d'autres accords consentis dans le passé, ceux-ci aient cette fois-ci sauvé l'essentiel.

Il est vrai qu'il est important de maintenir le système d'assurance-chômage. Néanmoins, pouvons-nous sérieusement nous féliciter de cette situation? Chaque protocole d'accord s'inscrit dans une logique d'économies. Inlassablement, le montant ou/et la durée des prestations sont diminués. Aujourd'hui le taux de calcul de l'allocation de base est descendu à 40%, demain à ce rythme-là qui l'empêchera de descendre à 35%, puis 30%, etc. N'oublions pas également que plus d'un million de chômeurs ne sont pas indemnisés, qu'advient-il de ceux-là? Et puis faut-il encore rappeler que la condition de chômeur n'est pas un choix, elle est imposée par un patronat qui, au travers de ses dégraissages, cherche, lui, à faire davantage de profits.

D'autres constatent également que les syndicats n'ont pas le rapport de force travailleurs-chômeurs suffisant pour leur permettre de taper du poing sur la table des négociations (en faisant attention de ne pas se fouler le poignet!). Cependant, quel est le rôle joué par les syndicats dans la mobilisation et l'organisation des chômeurs? Lamentablement nul! Ils les abandonnent, les laissent à la dérive. A part, actuellement, la C.G.T. qui semble vouloir s'adresser un peu aux demandeurs d'emploi mais qui n'est pas suivie, tellement ces derniers se méfient de sa connotation P.C.F.

Demain, si les chômeurs veulent être entendus, veulent réagir, ils doivent une bonne fois pour toutes briser leur isolement et prendre eux-mêmes directement leurs problèmes en main. Pour ne pas retomber dans la division et ne pas rechuter dans les pièges de la politique, les comités de chômeurs doivent s'affirmer en toute indépendance politique, syndicale et religieuse. Si l'unité d'action avec les syndicats est pensable, une coordination de tous les comités de chômeurs est une nécessité vitale. Les anarchistes, par leur pratique, leurs idées et leurs propositions constructives ont les moyens de participer à la création de ces structures de regroupement, de concertation et d'action, et de les influencer.

JOSE PELAEZ
Liaison Tournon



L'A.F.P. en grève

En cet automne 1985, il est de bon ton de dire que le syndicalisme ne fait plus recette. La baisse des adhésions dans les principales centrales (à l'exception de Force ouvrière) (1), les attaques contre le syndicalisme dans les «services publics» ou au C.N.R.S., tout concourt à dresser un bilan négatif du syndicalisme...

Celui-ci ne servirait là où il

est fort qu'à renforcer des privilèges jugés exorbitants! Tranchant sur cette toile de fond, l'Agence France Presse s'est mise en grève complète avec assemblées générales comme aux beaux jours de mai 68.

L'intersyndicale (C.G.T., C.F.D.T., F.O., C.F.T.C. et S.N.J.) a décidé mercredi dernier l'arrêt immédiat et total de toutes les catégories de

personnel. Dans un communiqué commun, les syndicats exigeaient de leur conseil d'administration l'application immédiate de l'augmentation de 2,75% qui était prévue pour le 1er octobre.

Il est trop tôt pour tirer le bilan de cette grève (2), mais la remise en cause de toute politique sociale («Tous les acquis, toutes les conventions et tous les usages pourraient être remis en cause» avait déclaré la direction) a déclenché un mouvement exceptionnel dans l'histoire de l'A.F.P.

En paralysant ses téléscripteurs dans le monde entier, les travailleurs et journalistes de l'Agence France Presse ont montré que le syndicalisme avait encore de beaux jours. Même si pour les médias l'avenir n'est pas radieux et si la modernisation fera encore des ravages...

GERONIMO

(1) C.G.T. : 1 300 000 adhérents en 1985 (3 500 000 en 1975), C.F.D.T. : 883 000 adhérents en 1983 (1 066 000 en 1976) et F.O. : 1 183 000 adhérents en 1984 (837 000 en 1975).

(2) A l'heure où nous bouclons, nous apprenons que le personnel a décidé en A.G. de reprendre le travail ; le paiement de l'augmentation ayant été assuré. A suivre...

Pour les luttes attendre 86?

La C.G.T. se préparerait-elle à la mettre en veilleuse? C'est que mars 1986 approche et la machine électorale doit être mise en branle! Après l'échec des grèves Renault, le peu de poids effectif de la journée d'action du 24 octobre, face à une certaine démobilité un mot d'ordre renaît de ses cendres : «Pour que ça change, il faut voter communiste!»

Bientôt, on nous referra le coup des «convergences» entre le programme de la C.G.T. et

celui du P.C.F.» comme en 1981 et de nouveaux adhérents et militants du syndicat voteront avec leurs pieds.

Pourtant dans le projet du document d'orientation pour le prochain congrès de la C.G.T., on peut lire : «Tout le tissu social dans lequel se sont forgées les caractéristiques essentielles de notre pratique syndicale est en train de se modifier sous nos yeux, rapidement et profondément. Une activité syndicale de masse dans de telles conditions nécessite d'être en capacité de prendre en compte les particularités de chacune des composantes, de chacun des services ou des groupes de l'entreprise sans en ignorer ou en négliger aucun.»

Diab! les instances dirigeantes de la C.G.T. voudraient-elles changer le look de la confédération! Il faudrait pour cela que la C.G.T. redevenne cet instrument indispensable de défense et de conquête qu'elle a su être au début de son histoire. Il est permis d'espérer et de le dire.

THIERRY
(GR. PIERRE-BESNARD)

BASSENS BLUES

Le «Monde libertaire» s'est fait l'écho à la rentrée d'un conflit qui avait pour théâtre l'agglomération bordelaise et pour objet la fermeture de la Maison des syndicats... Le maire P.S. de Bassens (puisque c'est de cette localité qu'il s'agit) et son conseil municipal ne jugeant plus utile que les organisations ouvrières puissent tenir des permanences!

Depuis, sous la pression principalement de l'union locale C.G.T. et du S.G.E.N.-C.F.D.T., la mairie de Bassens a dû abatre son jeu : la Maison des syndicats serait gênante à cause de l'installation prochaine de la zone franche bordelaise... le P.S. local aurait même l'intention de s'installer dans les murs précédemment occupés par les organisations syndicales! Nous qui nous étions laissés dire que l'ensemble était vétuste et promis à la démolition prochaine...

D'aucuns accentuent le côté «affrontement P.C.-P.S.» dans cette affaire, le problème principal est pourtant le droit au syndicalisme à avoir des locaux. Les magouilleries pré-électorales ne doivent pas prendre le pas sur l'action syndicale...

GABRIEL FONCLAR



La meilleure réforme!

La flexibilité ou avoir l'échine souple

«La flexibilité ou la mort!» Il y a une dizaine d'années déjà que le Conseil national du patronat français a inscrit cette rude devise sur ses étendards. «La flexibilité ou la mort de beaucoup d'entreprises!» C'est ce que vient de proclamer Yvon-le-Deuxième, alias Chotard, lors du colloque des «Liaisons sociales». Bien entendu, le pouvoir socialiste ne pouvait demeurer insensible à ces cris de désespoir et le projet mis en chantier par Delebarre depuis plus de trois mois comble, pour l'essentiel, les vœux du patronat.

Il s'agit de gommer les dispositions encore valables de la loi du 21 juin 1936 sur les quarante heures, loi déjà «assouplie» par les ordonnances du 16 juin 1982 instituant la semaine de trente-neuf heures. Voilà donc une façon bien particulière de célébrer le 50e anniversaire du Front populaire!

Le texte de Delebarre prévoit des dérogations au code du travail négociées par branche pour aboutir à une «annualisation» et une «modulation» de la durée du travail, avec un maximum de quarante-deux heures par semaine. L'horaire hebdomadaire pourrait varier, par exemple, de trente-six à quarante-deux heures, pour répondre, comme le souhaitent les entrepreneurs, aux «besoins du marché»... De plus, il serait loisible d'aménager les horaires sur trois jours, tels que le vendredi, le samedi et le dimanche, ce qui impliquerait, souligne-t-on, un «réexamen» du mode de rémunération des heures supplémentaires (25% de majoration pour les huit premières heures, 50% pour les suivantes et même 100% le dimanche, dans certaines branches).

Ces majorations avaient été motivées, à l'origine, précisément pour dissuader les patrons de recourir de façon abusive aux heures supplémentaires. Elles constituent maintenant un obstacle à l'application des «horaires flexibles», obstacle que le C.N.P.F. voudrait bien voir disparaître. D'ailleurs, dans un certain nombre de P.M.E. les patrons n'ont pas hésité à sauter à pieds joints par-dessus les barrières légales pour établir des horaires «flexibles» sans payer les majorations d'heures supplémentaires, avec l'accord du personnel et, parfois, des sections syndicales. Faut-il préciser que ces «accords» ont été extorqués en agitant le spectre du chômage? Et si le C.N.P.F. souhaite des négociations par entreprises plutôt que par branches, c'est qu'il est plus facile de se faire «comprendre» à ce niveau...

Le patronat peut d'ores et déjà s'appuyer sur la jurisprudence puisque l'inspection du travail ferme les yeux et que, pour un cas de ce genre, la chambre sociale de la cour de cassation a donné raison aux fromageries Bel. Mais ses vœux seraient pleinement comblés si ces violations flagrantes de la légalité étaient entérinées... par une bonne loi!

C'est ce qu'attendent, par exemple, les patrons de la sidérurgie. Depuis la crise, dans certaines aciéries, le travail en continu avait été remplacé par les «3x8» (du lundi matin au vendredi soir). Les directions manifestent maintenant l'intention d'en revenir au continu — l'électricité étant facturée moins chère à ces usines, pendant le week-end — mais sans payer les «contraintes», c'est-à-dire les majorations

de 100% des heures des dimanches et jours fériés. Une belle affaire... et des acquis de trente ans qui passent à la trappe! Pour les travailleurs, la flexibilité, c'est courber l'échine sans regimber.

On imagine toutes les perturbations que cette flexibilité peut introduire dans la vie des travailleurs et de leurs familles, avec des postes biscornus, la nuit, les samedis, les dimanches. Mais comme le disait déjà Mauroy en 1981, il faut que les machines puissent tourner tous les jours et toutes les nuits pour «dégager des gains de productivité». Et Jacques Méraud, inspecteur général de l'N.S.E.E. expliquait : «cela pourra poser des problèmes humains (horaires anormaux, travail de nuit), mais cela accroîtra la rentabilité du capital.» La C.G.C. exprimait une opinion analogue et, en 1979 sous Giscard, la C.F.D.T. — décidément à la pointe de la «modernité» — admettait l'utilisation maximale des équi-

pements» et les «travaux par roulements sur des courtes durées» qui «n'ont pas que des inconvénients.»

Personne, remarquez-le, n'ose prétendre que la flexibilité serait bénéfique pour l'emploi. C'est même rigoureusement le contraire puisqu'elle permet — cela se conçoit aisément — de substancielles économies de main d'œuvre. Alors, camarades de gauche, l'emploi n'est donc plus l'ardente priorité qu'il devait être?

Si, au dernier moment, Delebarre a été obligé, par les réticences de Bergeron, de rengainer son projet dans un tiroir, les intentions demeurent et le patronat patientera quelque temps, par exemple jusqu'au mois de mars 1986. De toutes façons le socialiste Delebarre aura maché le travail pour son successeur.

SEBASTIEN BASSON



C.F.D.T. : la grève est devenue ringarde !

Présentant les travaux du dernier conseil national confédéral à la presse, le lundi 28 octobre — le jour même de l'aboutissement des négociations Unedic —, Maire a essayé de montrer une C.F.D.T. frissonnant d'initiatives, résolument tournée vers l'avenir, capable d'adaptation.

En commentant l'échec de la journée d'action de la C.G.T. du 24 octobre, Maire n'a pas hésité à dénoncer le recours incessant à la grève ; donnant ainsi une image archaïque du syndicalisme : «La vieille mythologie syndicale — l'action, c'est la grève — a vécu» (1). D'autre part, il visait les grand-messes rituelles, comme celle célébrée par la C.G.T. quelques jours auparavant. Mais d'autre part, n'entrait-il pas toute idée du «Grand Soir»?

DE LA GREVE A LA NEGOCIATION

La grève ne doit donc rester qu'une menace plausible en complément de la négociation qui est désormais la grande privilégiée. «Il faut désormais penser le syndicalisme avec les moyens d'action d'aujourd'hui et non pas avec la mythologie d'hier» (1), d'autant que nombre d'acquis sociaux permettent d'éviter le plus souvent la grève, et c'est tant mieux. (1) Et là de citer les lois Auroux, le droit d'expression des salariés, l'intervention économique des syndicats au sein des comités d'entreprise et, «le plus grand acquis conquis ces dernières années qui permet de faire l'économie de la grève : l'obligation annuelle de négocier.» (1). Un pied-de-nez non seulement adressé à la centrale de Krasuciki, mais aux militants cégétistes et aux travailleurs.

Il est vrai que la grève ne fut guère défendue par les anarchistes de la fin du XIXe siècle et du début de celui-ci, mais plutôt considérée comme «une escarmouche précédant la grande bataille» (2) : les acquis arrachés au cours des luttes, luttes ponctuelles et parcellaires, étaient vite repris par le patronat. Le combat à mener contre le capital devait prendre comme moyen la grève générale expropriatrice. Cependant les anarcho-syndicalistes reconnaissent à la grève un rôle formateur non négligeable :

«formation à la prise de décision collective, à l'organisation de la lutte, pouvant aller jusqu'à la reprise de la production et donc aux premiers essais d'autogestion.»

Certes le nombre de journées non travaillées pour fait de grève est en nette diminution en France, depuis une quinzaine d'années, la C.F.D.T. n'ayant pour sa part initié que 10% des conflits en 1984. Mais est-ce une raison suffisante pour remettre en cause la notion de grève et privilégier la négociation? Certains, qui rejettent les grèves de vingt-quatre heures, préfèrent l'action directe et la développent. Au contraire, ne retourne-t-on pas vers le courant du syndicalisme chrétien, lequel s'est toujours méfié de la grève et de ses abus, et qui préconise l'association du capital et du travail (puis-que ne reconnaissant pas la lutte de classes).

SAUVER LES PATRONS!

Ainsi, Maire voudrait emmener les travailleurs à la rescousse des entreprises : «La grève est devenue impopulaire parce que de nombreux salariés sont conscients qu'elle met en difficulté des entreprises qui ont déjà du mal à maintenir leurs emplois.» (1) Quant à Pierre Héritier, secrétaire national CFDT, il reprend cette préoccupation dans l'éditorial de «Syndicalisme Hebdo» du 31 octobre 1985 : «Quand parlera-t-on de la modernisation du patronat français? Il est grand temps que la nation se préoccupe de la formation du patronat et du renouvellement d'un grand nombre de chefs d'entreprises.»! D'ailleurs, les cercles de qualité, jadis si décriés, peuvent constituer à présent, pour la C.F.D.T., un lieu pour faire passer ses idées. Le lifting syndical opéré lors des recensements de 1978-1979, figolé au conseil national confédéral d'avril 1984 et parachévé au congrès confédéral de Bordeaux pourrait se poursuivre encore. La mort de la grève s'accompagnerait-elle d'une prise en charge de nos «chers» patrons afin de les moderniser et les former à... entreprendre. Et tout cela pour l'emploi!

QUELQUES REMOUS

Bien sûr, en réaction aux déclarations de Maire s'élevèrent de véhémentes protestations (région Basse-Normandie en tête) : toutefois le remou ne fit pas ciller le secrétaire général. Le dernier congrès de la centrale aurait sans doute pris une autre tournure à la lumière de pareilles affirmations. Les critiques portèrent tant sur la forme : aucun débat, aucune décision dans l'organisation (3) ; que sur le fond : des structures cégétistes prouvent le contraire en débrayant chaque jour, en exemple la grande grève des cheminots en octobre. Seul un congrès (celui de Bordeaux n'est pas bien loin) aurait pu affirmer pareil changement dans la stratégie syndicale.

Il ne suffit pas de clamer «Soyez turbulents» et de réciter Pelloutier aux 2 000 jeunes rassemblés à Angers lors de l'opération Turbulence pour se convaincre d'un syndicalisme offensif. Il semblerait au contraire que la C.F.D.T. se rapproche de la CGT-FO au regard de ce que peut recouvrer à la place de la négociation. Quant aux cadres de la CGC, ils peuvent aisément se reconnaître dans le «parler-franc» d'Edmond Maire, d'autant qu'il dit apprécier «l'effort d'adaptation lancé par la C.G.C. Il ne s'agit pas de rêver, il y a de grandes différences entre nous, mais cette évolution est positive.» (1). Le fossé qui se creuse entre la C.G.T. et la «bande des quatre» (C.F.D.T., C.G.C., C.F.T.C. et F.O.) ne conduirait-il pas tous ces syndicats réformistes à la désertion complète (déjà bien avancée) des travailleurs et des travailleuses?

HELENE
GR. PIERRE-BESNARD

(1) Conférence de presse du 28 octobre.

(2) Fernand Pelloutier, 1892, in «Fernand Pelloutier et les origines du syndicalisme d'action directe», éditions Julliard, en vente à la librairie du Monde libertaire.

(3) «La Basse-Normandie a participé à l'ensemble des travaux du conseil national, et à aucun moment n'y a eu de décision pouvant permettre au secrétaire général de telles affirmations», communiqué de la région Basse-Normandie C.F.D.T. du 29 octobre 1985.

Marche des Basques

Les réfugiés basques et les comités de soutien ont organisé une marche à travers les trois provinces d'Euskadi nord, du 26 octobre au 2 novembre. Celle-ci avait un double objectif : informer directement la population sur les problèmes des réfugiés, leurs conditions de vie et la situation en Euskadi sud ; et montrer que les réfugiés ne sont pas isolés malgré toutes les tentatives faites pour les marginaliser (1).

Par cette marche, ils réaffirmaient leur solidarité avec la lutte en Euskadi sud : « Nous, réfugiés, sommes ici parce que nous avons des positions politiques concrètes et tant que celles-ci ne pourront se développer également en Euskadi sud, nous ne pourrions revenir », faisant ainsi référence à l'alternative K.A.S. (2).

La marche qui devait partir le samedi 26 octobre de Bayonne a été interdite la veille par la préfecture (elle l'a annoncé sur les ondes). Les prétextes avancés étaient « troubles à l'ordre public » et « risques d'attentats ». Il faut néanmoins préciser que l'association qui avait notifié aux autorités le parcours prévu de « cette randonnée pédestre », organisée pour informer la population des entorses au droit d'asile, n'a quant à elle reçu aucune notification interdisant cette marche.

Celle-ci a malgré tout été maintenue et environ 400 personnes ont manifesté à Bayonne au cours de son départ. La soixantaine de marcheurs a été arrêtée peu avant Hasparren par les gendarmes, qui ont dressé à chaque participant un procès verbal. Ils ont encore continué, pour

être arrêté peu après par les C.R.S. et ont du finir à travers champs. Ce petit cérémonial a eu lieu tous les jours. Chaque fois que les marcheurs empruntaient une route, leur identité était vérifiée.

La marche s'est donc déroulée principalement à travers champs, parfois en plusieurs colonnes, histoire de dérouter les « pandores » passablement excités et qui les traitaient de « Kanaks » ou les menaçaient : « Nous on vient de Beyrouth, croyez pas que c'est vous qui nous ferez peur ! » A chaque étape, les marcheurs ont reçu un accueil très chaleureux de la part de la population locale : de nombreuses participations aux banquets, aux manifesta-

tions et aux soirées culturelles.

De nombreux dépôts de fleurs ont été fait, en mémoire aux réfugiés assassinés par le G.A.L. La marche a été soutenue en Euskadi sud par les Gestoras pro amnistie (3) qui ont organisé de nombreuses mobilisations tout au long de cette semaine. Elle s'est terminée à Hendaye, par une manifestation qui a regroupé plus de 300 personnes.

MARTINE

(1) Voir M.L. numéro 588.
(2) Alternative K.A.S. : plan de règlement politique de la question basque, proposé depuis 1978 par la coordination indépendante socialiste (Hasi, Jarrai, Lab, Ask, Eta) en cinq points.

(3) Gestoras pro amnistie : groupes pour l'amnistie très implantés au Pays basque espagnol qui prend en charge l'ensemble des problèmes de répression.



Liberté pour tous les réfugiés italiens

A la suite de la rafle du 18 septembre 1985, où trois anarchistes italiens : Gabriella Bergmaschini, Salvatore Cirincione et Orestino Domenichello ont été arrêtés (voir M.L. numéro 587), une deuxième série de commissions rogatoires du juge Brugière a donné lieu à l'incarcération de trois autres réfugiés italiens : Michel Visciglio, ancien membre du P.C.M.L. (Partito comunista marxista leninista) accusé en Italie de « participation à bande armée », est actuellement inculpé en France pour usage de faux papiers et vient d'être mis à l'isolement à la prison de La Santé ; Alessandra D'Agostini, liée aux militants du groupe Fronte Garceri (Front des prisons) est accusée en Italie de « participation à bande armée » et est inculpée en France pour usage de faux papiers. Elle se trouve en isolement total. Luigi Bergamin, militant connu de l'autonomie, fait l'objet d'un mandat d'arrêt international comportant une vingtaine de chefs d'accusation. Il est inculpé en France pour usage de faux papiers. Bilan des

deux opérations : six arrestations avec trois procédures d'extradition et quatre instructions pour usage de faux papiers.

En fait, de quoi sont-ils coupables ? D'avoir participé au vaste mouvement de lutte en Italie pendant les années 70, et aujourd'hui c'est sur ce seul fait qu'ils sont criminalisés et que l'on essaie d'assimiler leur lutte politique passée à un prétendu terrorisme.

En France, même si le gouvernement condamne les pratiques du gouvernement italien et connaît la situation du pays (les lois d'exception sont entrées dans la normalité, utilisation de la torture dans les prisons italiennes), la justice n'hésite pas pour autant à formuler des avis d'extradition favorables envers les réfugiés italiens en procès. De plus, le gouvernement français s'est déjà largement sali les mains en expulsant au Burundi nos deux camarades E. Fedele et G. Di Giuseppe. Le mercredi 6 novembre a eu lieu un jugement à huis clos sur la demande de mise en liberté provisoire de Salvatore Cirincione. Celui-ci est rap-

pelons-le, dans un état de santé critique et a besoin de cette mise en liberté provisoire pour pouvoir être soigné dans un hôpital civil. Ce 6 novembre, la chambre d'accusation a reporté sa décision au 20 novembre à 13h30. Nous vous invitons donc à venir nombreux ce jour-là au palais de justice pour le soutenir.

Il est important de manifester notre soutien aux réfugiés italiens pour les faire sortir de prison, mais n'en oublions pas pour autant les conséquences juridiques de leur procès avec la justice française. En effet, l'échéance électorale de 1986 peut être fatidique pour les réfugiés italiens extraditables si le gouvernement issu des élections décide d'appliquer les décisions de la chambre d'accusation. Nous vous rappelons qu'un comité de soutien s'est créé et qu'il fait appel à la solidarité de toutes et de tous. Ecrire à : Centre Max-Nettiau (sans aucune autre mention), 15, rue Gracieuse, 75005 Paris.

NIKMO

Situation des réfugiés

La marche des réfugiés basques s'inscrit dans un contexte particulièrement difficile pour eux en ce moment. L'offensive répressive conjointe des gouvernements français et espagnols, entamée depuis 1983, a franchi une nouvelle étape. Cette offensive a démarré avec le G.A.L. (33 attentats, 21 morts), s'est poursuivie avec les déportations (30 vers le Togo, Cap-Vert, Panama...), l'interdiction des neuf départements du grand sud-ouest aux nouveaux arrivants (puis de la Bretagne), les assignations à résidence et les extraditions en septembre 1984.

Si les réfugiés ont de nouveau été autorisés à déposer des demandes d'asile en 1981 (droit retiré en 1979), l'Office de protection des réfugiés et apatrides (O.F.P.R.A.) n'a accordé aucun statut, tout en se réfugiant dans le silence. Cette position a quelque peu évolué depuis juillet 1985, dorénavant l'Office notifie les refus, parfois en moins d'une semaine.

La commission de recours, à laquelle peuvent s'adresser les réfugiés, quant à elle, prenait son temps pour répondre : en quatre ans, elle a examiné 112 recours, accordant une quinzaine de statuts. En mai 1985, une circulaire du Premier ministre ordonnait le retrait des papiers à tout réfugié ayant essayé un refus de la part de la commission. Depuis, celle-ci a accéléré brutalement l'examen des recours. Une centaine doivent être examinés au cours du mois de novembre.

Déjà cinq réfugiés ont reçu une lettre de la préfecture, leur donnant un mois pour quitter le territoire, faute de

quoi ils seront refoulés. Il ne s'agit ni plus ni moins d'extraditions déguisées, puisqu'il dépend du seul bon vouloir du ministre de l'Intérieur que ces réfugiés soient remis ou non à la police espagnole.

C'est dans ce contexte que Barriounevo, ministre de l'Intérieur espagnol, a déclaré qu'il détenait une liste d'une centaine de réfugiés pouvant rentrer en Espagne sans problème. Il y a actuellement sept cents réfugiés basques en France. Malgré les demandes réitérées des avocats et d'Herri Batasuna (1), il a refusé de rendre publique cette liste.

Il faut néanmoins replacer l'existence de cette liste dans son contexte : il y a actuellement 500 prisonniers politiques au Pays basque, qui regroupent moins de trois millions d'habitants. Les arrestations arbitraires continuent (18 000 détentions en 1984), ainsi que la pratique de la torture.

Pour les réfugiés, accepter de rentrer individuellement dans ces conditions équivaut à un renoncement de la lutte. Il apparaît clairement que le « repentir » est le prix à payer pour ce retour, et que le gouvernement français peut prendre des mesures de refoulement en toute bonne conscience. Que ce soit par des assassinats ou des mesures administratives discrètes, le sort des réfugiés basques reste aujourd'hui, plus que jamais en suspens!

MARTINE

GR. LIBERTAD

(1) Herri Batasuna : unité populaire créée pour soutenir au niveau institutionnel et électoral l'alternative K.A.S. Elle participe aux conseils municipaux, mais refuse de participer au Parlement basque et au Parlement espagnol.

Procès des antifascistes toulousains

Mercredi 6 novembre a eu lieu le procès de Gérard Fabre, Marcel Pley, Danièle Chenal, Gérard Mossol et Georges Landais (ce dernier poursuivi d'abord pour complicité à comparu pour détournement de courrier). Les peines distribuées sont respectivement de 4 ans dont 2 avec sursis, 2 ans dont 1 avec sursis, 1 an dont 9 mois avec sursis (peine couverte par la préventive), 6 mois et 3 mois avec sursis pour les deux derniers. Les trois premiers inculpés ont été en outre condamnés à des amendes s'élevant à plus de 230 000 F.

Pour avoir quelque peu abimé les lieux de réunion du nationaliste Le Pen, pour avoir tenté d'empêcher que soient tenus dans notre région des propos de haine racistes et fascistes, pour avoir tenté par le bruit de leurs bombes de réveiller les consciences de la majorité silencieuse somnolente devant la montée du fascisme, G. Fabre et M. Pley vont donc rester en prison. D'autres qui en ont plus lourd sur la conscience (destruction de bateau et meurtre) s'en sont récemment tirés à bien meilleur compte.

La leçon que l'on peut tirer des procès de ce type, c'est que la justice a deux poids et deux mesures suivant que l'on agit par conviction militante et libertaire ou que l'on est du bon côté du manche : celui des nantis, des politiciens de toutes tendances, des flics qui ont torturé Marcel Pley (ce qui a été singulièrement « oublié » lors du procès). Qu'ils sachent derrière les murs de la prison que notre solidarité active ne leur fera jamais défaut!

GR. ALBERT-CAMUS (TOULOUSE)

Lettre ouverte de Jean-Paul Mouille

Ce matin, vers 11 heures, j'ai été l'objet d'une tentative d'assassinat par au moins deux policiers en civil. Je venais de quitter le domicile que je partage depuis six mois à d'Ascq avec Dominique Lemaire - directrice de publication de «Otages» - et je démarrais mon véhicule stationné sur le parking de l'immeuble lorsqu'une voiture break s'est garée, entravant ma manœuvre en marche arrière.

LES FAITS

A peine avais-je le temps de remarquer cette obstruction que deux hommes se précipitaient vers moi, qu'au moins l'un d'entre eux sortait un revolver de dessous son blouson et faisait feu immédiatement à la hauteur de l'aile avant gauche de mon véhicule. Si je n'avais été à ce moment en marche arrière, les balles auraient atteint la portière avant côté chauffeur.

Saisi par cette agression, je démarrais alors, grimpais sur un talus et reprenais à vive allure le sentier du parking. Trois détonations retentirent encore, au moins une balle traversant la carrosserie par le coffre arrière et se logeant dans l'habitacle au niveau du dossier du conducteur. Etre indemne ne tient qu'à l'épaisseur de la carrosserie du véhicule (1,5 mm) et non à la qualité du tir qui était précis. Je précise que les balles tirées dans ma direction auraient pu atteindre un groupe d'enfants présents sur l'aire de jeux située à quelques mètres de là et dans la trajectoire du tir.

M'apercevant d'une perte de contrôle de direction du véhicule (due certainement à l'éclatement du pneu avant gauche), j'abandonnais la voiture une centaine de mètres plus loin et poursuivais ma fuite à pied sans être rattrapé par mes agresseurs.

J'apprenais plus tard que mon père, propriétaire de la voiture que je conduisais, avait été appelé à deux reprises (10 mn, puis 30 mn après les faits) par les services de police qui souhaitaient «lui restituer son véhicule»... Je comprenais alors qui étaient mes mystérieux agresseurs et je reconnaissais bien là une pratique policière tendant de plus en plus à se produire : le tir à vue sans sommation et sans s'être fait identifier. L'après-midi, le même véhicule banalisé et ses occupants avaient repris place sur le parking...

MA SITUATION JUDICIAIRE

Après trois ans d'emprisonnement, le 20 mars 1985, j'étais acquitté du chef d'accusation de meurtre par la cour d'assises du Nord. Le 10 avril 1985, après avoir effectué mes précédentes condamnations (pour tentatives de vol et «évasion»), j'étais libéré des prisons de Fresnes.

Le 15 avril, je trouvais un domicile et un emploi. Le 18 avril, il me restait à comparaître devant la cour d'appel de Reims pour vol simple et détention de faux documents administratifs. Pour ne pas risquer de perdre mon travail en m'absentant quelques jours après l'embauche, je demandais au greffe de la cour d'appel un report de ce procès.

Malgré l'accord verbal du greffe, le 18 avril, la cour d'appel décidait de me juger par défaut, faisant fi de tous les droits de la défense! Et le 9 mai, elle rendait son verdict : trois ans et demi de prison ferme, multipliant par deux la peine prononcée en première instance.

Je n'ai eu connaissance de ce verdict que suite à un appel téléphonique de ma part auprès du greffe, de la cour d'appel de Reims ; et aussi qu'un mandat était délivré contre moi. Jamais ce

jugement ne m'a été légalement notifié. Jamais les services de police, avant la tentative d'assassinat de ce jour, ne sont venus m'interpeller à mon domicile habituel de Villeneuve-d'Ascq.

J'ai chargé mon avocat, Me Thierry Lévy, de se pourvoir en cassation et de faire opposition à ce jugement. Toujours aucune réaction de la justice depuis.

LA PLAINTE

Si les policiers désiraient procéder à mon arrestation, il leur était aisé d'agir lors des nombreuses réunions et manifestations publiques auxquelles j'ai participé jusqu'à aujourd'hui ou d'intervenir au domicile de d'Ascq. En effet, nos faits et gestes

sont souvent surveillés, aussi la police possède une topographie détaillée des lieux et issues de mon domicile leur permettant de m'interpeller sans violence.

D'autre part, le 15 mai 1985, j'adressais une lettre ouverte à plusieurs journaux (publiée par le Monde libertaire) dans laquelle j'indiquais avoir été menacé de mort par des policiers suite à mon acquittement et où je précisais que je ne serai jamais porteur d'une arme, que je n'ai aucune intention délictueuse ou criminelle, et qu'en cas d'arrestation je n'opposerais aucune résistance.

Pourquoi alors garer un véhicule banalisé (vraisemblablement depuis l'au-

be) au fond d'une impasse avec vue sur ma voiture en stationnement, d'user d'un véritable guet-apens plutôt que de sonner à la porte?

Du seul endroit où les policiers pouvaient guetter mon véhicule, éloigné d'une soixantaine de mètres, il ne leur fut guère possible d'identifier la personne s'installant au volant. J'ai pour habitude de prêter ma voiture ; quiconque l'aurait utilisée se serait trouvé confronté au tir de meurtriers aveugles!

Depuis six mois et après quelques hésitations, j'ai choisi de mener une existence au grand jour. Cela afin de continuer à mener publiquement un travail collectif, de refuser la clandestinité, de maintenir et enrichir mes liens sociaux et affectifs. Ce choix aurait pu, il est vrai, faciliter mon arrestation par la police. La police, quant à elle, a choisi de tenter de m'assassiner.

Au moins un témoin oculaire de ce guet-apens est prêt à déposer. De par ces faits, j'ai décidé de déposer une plainte contre X pour tentative d'assassinat auprès du Procureur général et du Doyen des juges d'instruction de Lille.

J'ajouterais que mener une vie au grand jour depuis six mois n'a nullement troublé l'ordre public. La police quant à elle a choisi de le troubler gravement aujourd'hui. Afin que cesse ce trouble grave, une seule solution serene est possible : mon élargissement par voie ministérielle.

Quant à me constituer prisonnier, et après les menaces de mort tant à Fresnes par l'administration pénitentiaire durant ma détention que par la police suite à mon acquittement, il est encore moins qu'hier question d'y songer aujourd'hui : ni tombeau ni cercueil!

JEAN-PIERRE MOUILLE



Souvenirs de Debrielle

Mai 1977, procès Mesrine. Mesrine a mis le feu à sa cellule et refuse de comparaître tant que son compagnon de Q.H.S. (Quartiers de haute sécurité) ne sera pas sorti du mitard. Qui était ce compagnon de Q.H.S.? Debrielle qui avait enregistré les commentaires du procès Mesrine.

Le 19 mars 1976, au palais de justice de Caen, un détenu provoque une bagarre pour couvrir la tentative d'évasion de Richer. Qui était ce détenu? Daniel Debrielle.

Le 7 septembre 1977, Taleb Hadjadj est matraqué au Q.H.S. de Fresnes, son voisin de cellule proteste et crée une mobilisation extérieure qui suscitera la première émission de radio libre concernant la prison. Qui était ce voisin de cellule de Taleb Hadjadj? Daniel Debrielle.

Le 29 mars 1978 s'ouvre le procès des Q.H.S., les jurés pris de panique manquent à l'appel et le procès sera reporté au 26 juin. Pourquoi? Tous les jurés possibles avaient reçu à leurs domiciles une documentation anti-Q.H.S. C'était une première! Qui en était l'organisateur? Daniel Debrielle. Le 26 juin, c'est une brochure que les jurés recevront à leur domicile.

Le 16 février 1979, le C.A.P. présente une bande vidéo rectifiant les mensonges d'une émission de T.F.R. sur les Q.H.S., avec l'enregistrement du témoignage d'un pensionnaire de Q.H.S. Qui était ce speaker clandestin? Daniel Debrielle.

Qui a témoigné sur quatre pages dans le «C.A.P.» de février-mars 1978? Qui a écrit les pages 32 à 34 de la brochure Q.H.S.? Qui a rendu un dernier hommage à Carman Rive (as-

sassiné lors de l'évasion de Mesrine) sur deux pages dans le «C.A.P.» de juillet 1978? Toujours Daniel Debrielle.

Qui a publié en mai 1982 un numéro spécial du «C.A.P.» sur son affaire de coupable fabriqué? Daniel Debrielle. Qui est mort à 35 ans? Une foule de gens. Qui a été, un jour, condamné sans preuve? Une multitude d'individus? De Debrielle pourtant, la presse n'a retenu que son jeune âge pour mourir et ses cris d'innocence.

Le 7 décembre 1984, dernier journal télévisé, j'apprends la condamnation scandaleuse de Daniel Debrielle lors de

son procès en révision à Rennes. Le 8 décembre, à 3 heures du matin, Debrielle sonne à ma porte et passera chez moi tout le temps de sa dernière disparition. Ce fut notre dernière réconciliation. Il est mort trop tôt pour que nous ayons le temps de nous fâcher une fois de plus.

Sacré Daniel, il m'aura quand même donné la joie de participer à une fameuse mystification journalistique. Cette presse à laquelle Debrielle croyait tant, cette presse qui fut à l'origine de toutes les fâcheries entre Debrielle et moi.

J. LAPEYRIE



Daniel Debrielle pendant sa disparition.

Hong-Kong, la géopolitique du futur

Hong-Kong doit être l'un des points de mire des analystes géopolitiques. Le 1er juillet 1997, l'actuelle colonie britannique recouvrera sa «souveraineté chinoise» tout en devenant une «région administrative spéciale jouissant d'un haut degré d'autonomie, à l'exception des affaires étrangères et militaires qui seront sous la responsabilité du gouvernement populaire central». Ce sont les propres termes de la déclaration commune signée par les gouvernements britannique et chinois en décembre 1984.

A ce moment-là, les médias occidentaux ont projeté leurs feux sur le côté quasi folklorique de l'événement, mais se sont bien gardés de l'approfondir. Et pour cause! Non pas que les habitants de Hong-Kong ou d'ailleurs ignorent ce qui risque d'arriver, qu'ils soient capitalistes ou ouvriers. Mais le dire tout haut et y réfléchir d'une manière conséquente reviendrait à rejeter gouvernements et Etats complices, c'est-à-dire à adopter une position révolutionnaire et anarchiste. On comprend que les uns s'y refusent et que les autres n'y soient pas préparés.



FINLANDISATION ACCOMPLIE

La géographie, si avare aux manipulations, le démontre une fois de plus éloquentement : à Hong-Kong, hier, aujourd'hui et demain, les capitalismes chinois et occidentaux s'entendent parfaitement bien. Quelques chiffres : la Chine fournit à la colonie l'essentiel des matières vitales : 41% de l'eau potable, 50% du riz, 50% des légumes, 75% de la viande de porc, 45% des volailles, 30% des carburants et déjà une partie de l'électricité grâce à une centrale nucléaire (d'ailleurs construite avec des capitaux de Hong-Kong).

Si la Chine avait voulu étrangler Hong-Kong, elle aurait pu le faire depuis longtemps et du jour au lendemain. Et il ne faut pas oublier son épée de Damoclès qui vaut toutes les armées modernes : les émigrants. Relâcher un peu la frontière assurerait à Hong-Kong une catastrophe démographique, sociale et économique dans un territoire déjà surpeuplé, où certains quartiers ont plus de 200 000 habitants au kilomètre carré.

Même en pleine période d'autarcie maoïste («Compter sur ses propres forces»), la Chine communiste a toujours eu besoin d'une ouverture sur le monde capitaliste ; aujourd'hui, avec la politique des quatre modernisations, les capitaux, la technologie, les contacts, les communications lui sont encore plus importants. En 1983, Hong-Kong a rapporté à la Chine 40% de ses devises étrangères et son aéroport en fait la deuxième utilisatrice.

De fait, Hong-Kong est complètement finlandisé ; la Chine communiste y contrôle pratiquement toute la vie économique, sociale, culturelle et politique. Bien sûr, il n'y a pas de drapeaux rouges claquant au vent ni de discours marxistes-léninistes cinglants. La réalité est plus simple, aujourd'hui la Chine est le deuxième banquier de Hong-Kong, grâce à sa banque nationale, la Banque de Chine, et douze autres établissements, soit au total plus de 200 succursales. Elle construit d'ailleurs pour la Banque de Chine ce qui sera l'un des plus hauts (et des plus coûteux) buildings de la colonie, juste à

côté de la fameuse banque «capitaliste» numéro 1, la Shanghai and Hong-Kong Bank, avec quelques étages supplémentaires pour la narguer. Elle devient le premier propriétaire foncier du territoire. Mais il ne faut pas croire que ce phénomène ne date que de l'ère post-maoïste. Dès le début des années 60, la Chine possède en secret un tiers des capitaux et des biens immobiliers de Hong-Kong. Les multiples grands magasins, supermarchés et entreprises commerciales chinoises tiennent le haut du pavé.

Dans ce paradis du libéralisme capitaliste, les quelques syndicats pro-Pékin (Fédération of Trade-Union, autour de 240 000 adhérents) se gardent de faire toute revendication susceptible de nuire à la bonne marche du système; les ouvriers des entreprises contrôlées officiellement ou secrètement par les communistes y travaillent aussi dur que dans celles possédées par les capitalistes. Il y en a encore qui font double service, soit seize heures par jour. Les mesures sociales prises dans les années 70 valent ce que valent les garanties législatives ; en 1982, par exemple, rien n'a empêché une entreprise américaine fabricant de jouets de déménager au cours d'une nuit : le lendemain matin, les 1 000 ouvriers ont trouvé portes closes... Il n'y a pas de système de retraite. Il faut attendre plusieurs années pour avoir dans une H.L.M. un appartement de moins de 30 mètres carrés où s'entassent généralement une famille entière dans une promiscuité incroyable. Sept cent mille habitants vivent encore dans des squatts, c'est-à-dire des baraquements construits illégalement. Une enquête réalisée par un sociologue australien a révélé qu'à cause de l'entassement, le pourcentage de malades mentaux était extrêmement élevé à Hong-Kong ; et encore celle-ci date des années 60. A l'époque, Hong-Kong comptait trois millions d'habitants ; aujourd'hui la colonie atteint plus du double!

Bien entendu pas question de faire une critique ouverte du communisme chinois, la télévision est d'un rare degré d'aseptie, pas de propagande anti-communiste systématique telle qu'on peut la rencontrer tout de suite à Taiwan. D'ailleurs si la Chine possède plusieurs salles de cinéma qui y détent les merveilles de l'idéologie maoïste, tous les films de Taiwan qui touchent de près ou de loin à la politique sont interdits à Hong-Kong.

Les contacts entre l'agence locale de Chine nouvelle, qui fait office de véritable ambassade, et le gouvernement britannique sont multiples ; il y a même un «fil rouge» qui relie ce dernier à son homologue de Guangzhou (Canton) : sécurité, police, communications... on ne sait jamais!

MAIN DANS LA MAIN

Et on assiste à de «curieuses» manœuvres où les chantages du socialisme étatique viennent au secours des capitalistes les plus libéraux de la planète, et vice versa.

Lorsque dans les années 70, des fractions maoïstes créèrent une certaine agitation à Hong-Kong, la Chine mit le holà ; à Macao (colonie portugaise, petit fac-similé de Hong-Kong de l'autre côté de l'immense estuaire de la rivière des Perles), le gouverneur s'offrit même de déposer le drapeau pour éviter de plus grands troubles. Pas question répliquèrent les Chinois, et les gardes rouges envahisseurs furent promptement retirés. En 1974, le nouveau gouvernement portugais issu de la Révolution des œuflets et pétri de bonnes intentions voulut en finir avec cet odieux colonialisme et s'offrit de rendre Macao. La Chine refusa d'en entendre parler. De même, à l'O.N.U. elle a systématiquement opposé un veto à toutes résolutions anticolonialistes incluant Hong-Kong et Macao, arguant qu'il s'agissait d'une question «interne» et demandant à chacun de s'occuper de ses propres affaires. La Chine rachète sur place, en dollars américains, les devises qu'elle gagne à Hong-Kong, soit 6 à 10 millions par jour au début des années 80 ; et en cas de baisse du Hong-Kong dollar, dans un système totalement libéral, en l'absence de banque d'Etat (c'est une banque privée, la Hong-Kong and Shanghai qui frappe la monnaie) et avec des capitalistes locaux quasi impuissants, c'est elle qui peut soutenir les cours en freinant momentanément ses acquisitions de devises. Ce qui s'est passé en 1982.

On peut certes se demander quel est l'intérêt des communistes à acheter des terrains hors de prix un peu partout dans une colonie qui doit leur revenir quelques années plus tard. Mais c'est qu'ils sont déçus à poursuivre le jeu, l'essentiel étant qu'ils contrôlent le système de plus en plus sans tuer la

poule aux œufs d'or. Ce n'est pas tant des productions de Hong-Kong dont ils ont besoin (après tout elles n'occupent que 1% de leur P.N.B.) que des divers savoir-faire. Sans aller jusqu'à répéter l'invasion de Shanghai en 1949, dont certains se souviennent qu'il devait y avoir là aussi une sorte d'«îlot capitaliste», ils ont une certaine marge de manœuvre ; car les capitalistes ne sont jamais découragés d'investir même là où ils n'ont pas toutes les garanties pour peu qu'on s'y prenne bien comme certains déboires l'ont révélé dans les «zones économiques spéciales» jouxtant Hong-Kong en territoire chinois (l'arnaque jouant d'ailleurs dans les deux sens comme ces capitalistes japonais vendant comme neuves aux communistes des machines complètement démodées). Après 1997, on peut envisager pour Hong-Kong un durcissement et un renforcement du contrôle socio-politique, avec un parti qui montre son visage ; à l'horizon la récupération de Taiwan. Mais tout revirement reste possible. Den Xiao Ping et la poigne de fer dans un gant de velours ne sont pas immuables.

PEUPLE ET DEMOCRATIE

Et le peuple dans tout cela? Rassurons-nous, il figure bien au programme. Les Britanniques ont constamment réaffirmé dans leur «draft agreement» (accord préparatoire) et autres «white paper» (livre blanc) que les habitants de Hong-Kong pourront «exprimer leurs vues». On notera à ce sujet que les termes de «colonisation démocratique» ou autres ne seront jamais utilisés ni par la Grande-Bretagne, championne du parlementarisme libéral, ni, on s'en doute également, par les communistes chinois. Ceux-ci venaient justement de réprimer en 1980 les tenants de la «Cinquième Modernisation» qui s'y référaient. Les Britanniques ont même poussé le cynisme jusqu'à déclarer, un peu moins officiellement bien sûr, que s'il y avait des oppositions au projet de traité, nul compte n'en serait tenu vu l'importance de l'enjeu!

Plus que jamais, Hong-Kong vérifie l'adage anarchiste : «Dans les dictatures, c'est ferme ta gueule, dans les démocraties, c'est cause toujours!» Toujours est-il qu'il est important d'analyser dans le détail les évolutions géopolitiques pour savoir le sort qui nous est réservé... afin de trouver les réponses appropriées. Le cheminement du communisme chinois constitue sans aucun doute un point-clé pour notre compréhension générale.

Les anarchistes de Hong-Kong tentent d'apporter sur place des éléments de mobilisation, malgré un climat de répression sournoise ou ouverte. Le ter-



rain devient peut être plus favorable. Les habitants étaient jusque là complètement dépolitisés (dans les deux sens du suffixe «de» : dégoûtés - 40% sont nés en Chine communiste -, et désintéressés). Ils commencent peu à peu à réagir. Un symbole, aussi petit soit-il : dans la pièce de théâtre «I am Hong-Kong», jouée par des jeunes professionnels et évoquant l'histoire de la colonie, le scénario final a été récemment modifié. Une partie des acteurs/habitants sollicités pour voter dans le prochain simulacre de consultation électorale en mars 1986 se déclare maintenant abstentionniste. Mais à quand la Commune de Hong-Kong?

PHILIPPE PELLETIER

Les syndicats d'Afrique du Sud (3^e partie)

Ce qui suit est la troisième partie d'une présentation de l'émergence de syndicats non-raciaux en Afrique du Sud.

LA S.A.A.W.U.

L'Union des travailleurs organisés d'Afrique du Sud (S.A.A.W.U. : South African Allied Workers Union) est le syndicat le plus militant et celui qui a grossi le plus vite de tous les syndicats non légalisés d'Afrique du Sud.

Basée dans l'East-London, la S.A.A.W.U. a été créée en mars 1970 suite à une scission de la Black Allied Workers Union (Syndicat des travailleurs noirs) qui inspirait la conscience noire. Se dotant dès le début d'une ligne de conduite antiraciste, elle a mené des luttes aussi bien sur les lieux de travail que dans les communes. En particulier, la S.A.A.W.U. a centré ses activités communautaires sur la politique des «homelands» (1) du gouvernement sud-

africain, spécialement sur la prétendue indépendance du Ciskei (où vivent de nombreux membres du syndicat).

Se distinguant de la plupart des nouveaux syndicats, la S.A.A.W.U. a totalement rejeté la reconnaissance légale par le gouvernement et ignore la pratique des négociations officielles. Mais ce syndicat a été capable de se faire reconnaître dans un grand nombre d'entreprises grâce à la force de son organisation sur les lieux de travail dans toutes les branches industrielles.

FACE A LA REPRESSION

Dans quelques cas, quand des directions ont licencié des membres du syndicat, plutôt que de discuter avec l'union patronale, il a organisé d'impressionnantes campagnes de boycott.

Parce qu'elle refusait de collaborer, la S.A.A.W.U. a été la cible d'une répression beaucoup plus sévère que celle qui visait les autres syndi-

cats d'Afrique du Sud. Régulièrement, la police du Ciskei et celle d'Afrique du Sud arrêtaient un bon nombre de militants, détention des responsables de la S.A.A.W.U., perquisitionnent les bureaux, saisissant les documents du syndicat. La police est aussi suspectée d'être à l'origine d'une tentative d'assassinat contre son président Thozamile Gqweta, et du meurtre de sa mère, de son oncle et de sa compagne. Thozamile Gqweta a été détenu huit fois durant ces trois dernières années et a dû être hospitalisé après l'une de ces détentions. Un autre responsable a été détenu six fois par la police.

Lors de la rafle la plus massive de syndicalistes de ces dernières années, la police a arrêté 200 membres et sym-

pathisants de la S.A.A.W.U. après un meeting en octobre 1982. Ces travailleurs furent gardés à vue dix jours avant d'être inculpés d'atteinte à la loi sur les assemblées tumultueuses (parce qu'ils chantaient des chants de liberté et qu'ils criaient des slogans antigouvernementaux).

Se retrouvant avec beaucoup de ses adhérents au chômage, la S.A.A.W.U. a essayé d'organiser les chômeurs, mais avec un succès limité.

La S.A.A.W.U. déclare huit mille adhérents, bien que beaucoup ne soient pas à jour de leurs cotisations. Elle persévère en dépit de la répression du gouvernement et des patrons et elle a récemment contacté le secrétariat de l'Association internationale des travailleurs (A.I.T.) à Madrid.

Alors que l'apartheid et le racisme sont les principaux

ennemis des travailleurs (spécialement des travailleurs noirs), la S.A.A.W.U. fait remarquer que l'apartheid est fortement lié au développement du capitalisme en Afrique du Sud et voit la lutte contre le racisme comme une partie d'un combat plus large contre toutes les formes d'oppression des travailleurs. Parce qu'elle refuse de collaborer avec le gouvernement et les patrons, la S.A.A.W.U. reste la cible principale de l'appareil répressif d'Afrique du Sud. Dans sa lutte pour survivre et pour un monde nouveau, la S.A.A.W.U. a besoin de notre solidarité et de notre soutien, et elle le mérite.

(1) Territoires prétendument autonome du gouvernement de Pretoria réservés aux Noirs d'Afrique du Sud. Pour contacter la S.A.A.W.U. : P.O. Box 7002, East-London 5200, Afrique du Sud.

Soutien aux mineurs

Les mineurs britanniques sont toujours victimes de la répression du gouvernement Thatcher et du patronat.

Un collectif de soutien à la lutte de ces mineurs nous informe qu'il organise une rencontre le 16 novembre 1985 à la Bourse du travail, rue Charlot, Paris 11^e (métro République), à 14h.

Persuadé et conscient de la nécessité de la solidarité internationale et de l'enjeu de cette lutte, il se propose de participer à une nouvelle mobilisation (amnistie pour les emprisonnés...) et appelle tous les militants et individus engagés à participer à la constitution de ce collectif de soutien et d'information aux mineurs britanniques.

Relations internationales



Nouvelles d'Allemagne

Une rencontre régionale a eu lieu récemment entre les groupes anarcho-syndicalistes (F.A.U.) du nord (Hambourg), du sud (Munich) et de l'ouest (Dusseldorf) en vue de coordonner leurs actions et de préparer le 1er mai 1986 (centenaire) et le 19 juillet 1986 (cinquantenaire de la révolution espagnole).

Les participants ont également débattu au cours de leur rencontre de la politique actuelle du D.G.B., de la semaine de trente-huit heures et demi et de la flexibilité. Ils ont décidé de renforcer leur action auprès de la base pour l'encourager à résister à ce qu'ils appellent l'«atomisation de la classe ouvrière».

«Freie Gesellschaft», revue culturelle allemande (du style de «La Rue») reparaitra en 1986 après une courte interruption.

On nous annonce la création d'un Forum libertaire à Aschaffenburg (rassemblement de diverses tendances : anarchistes, libertaires, pacifistes, «non-dogmatiques», syndicalistes, libre-penseurs, etc.).

Relations internationales

CONVENTION NATIONALE DES IWW

Pendant que Lane Kirkland, président de l'A.F.L.-C.I.O., communiquait son message du «Labor Day», proclamant que l'A.F.L. «n'avait jamais été en aussi bonne forme» (1) et que Jackie Presser, président du syndicat des transporteurs (et indic du F.B.I. de surcroît) se payait de pleines pages de publicité dans la presse patronale invitant les travailleurs à faire œuvre commune avec nos exploités contre les travailleurs d'autres pays, il restait au moins un groupe de travailleurs qui se penchait sur les défis difficiles que le monde du travail a à affronter.

UN CONGRES REUSSI

La quarantetroisième convention générale des I.W.W., qui s'est tenue au cours du week-end du «Labor Day», vit se rassembler 25 délégations (Illinois, Kansas, Louisiane, Manitoba, Michigan, Minnesota, Washington et Wisconsin) avec plusieurs visiteurs et

journalistes. Elle démontra que les I.W.W., âgés de 80 ans, continuent encore leur combat pour organiser la classe ouvrière et lutter contre le patronat, et ce malgré son peu d'envergure et une tendance actuelle à l'antisindicalisme.

Cela fut rendu évident par les compte-rendus régionaux, au cours desquels les délégués abordèrent le large éventail des activités prises en charge par les I.W.W. (particulièrement le soutien à la grève, la solidarité vis-à-vis des indigènes d'Amérique du Nord et travailleurs d'autres pays, des activités pédagogiques...). Des délégués du Michigan parlèrent des négociations en cours sur deux accords concernant des sections et de leur détermination à résister aux efforts patronaux de revenir sur les acquis (...).

En plus, les I.W.W. ont relancé leur commission de défense (G.D.C.), fondée à l'origine en 1917 pour défendre les centaines de militants

brutalisés lors des descentes de police. Le secrétaire du G.D.C. donna un remarquable aperçu de ses efforts lors de l'année dernière, avec des «pointes» pendant la campagne de défense de Leonard Peltier, Indien américain emprisonné.

Une rencontre, le samedi soir, à propos du cas «Peltier», a rempli la salle ; les habitants de Chicago et les congressistes venant entendre Margaret Gold, avocat de Peltier, parler de ce problème. A noter également les courtes interventions du camarade Miller (sur Peltier) et du camarade Mountain, et du camarade Bekken (à propos de la campagne pour l'amnistie des mineurs britanniques).

CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL

Ce qui fut peut-être le point de l'ordre du jour le plus important a été celui qui a été le moins controversé. Les délégués ont approuvé à

l'unanimité l'idée d'organiser une rencontre internationale en mai prochain afin de célébrer le centenaire de la tragédie de Haymarket. La recherche de soutiens financiers pour la location de la salle, la nourriture des délégués étrangers et la publicité fut approuvée, en notant que des fonds annexes seront collectés au travers de la vente d'un timbre commémoratif ainsi que des appels à la solidarité pour couvrir les autres dépenses (intervenants et défraiements des transports). Une commission de travail fut mise en place dans la perspective que d'autres camarades intéressés puissent participer. Une ébauche de calendrier fut présentée.

Ce calendrier prévoit de tenir la conférence du 1er mai au 5 mai, avec un panache d'assemblées ouvertes au public ou réservées aux délégués, qui travailleront sur des sujets plus pratiques. Des séances traitant des luttes sociales en Afrique du Sud, Eu-

rope de l'Est et en Amérique latine sont envisagées parallèlement à des débats sur le chômage (ses causes, l'organisation des chômeurs, la lutte pour la réduction de la semaine-chômage (ses causes, l'organisation des chômeurs, la lutte pour la réduction de la semaine de travail), l'écologie (à l'intérieur et à l'extérieur du lieu de travail), le tissu industriel, la répression envers les organisations de travailleurs, et enfin une commémoration des martyrs de Haymarket et des révolutions espagnoles et hongroises.

L'un des thèmes majeurs fut également celui de mettre en place une consultation afin de remettre à jour et de clarifier la constitution des I.W.W. (...) Les amendements seront soumis aux adhérents pour ratification par courrier.

D'après «Industrial Worker», octobre 1985.

(1) La 16^e convention de l'A.F.L.-C.I.O. s'est tenue à Anaheim il y a 15 jours (N.d.T.).

POUVOIR D'ACHAT, INEGALITÉ, CHOMAGE, PAUVRETÉ...

Qui paye la crise ?

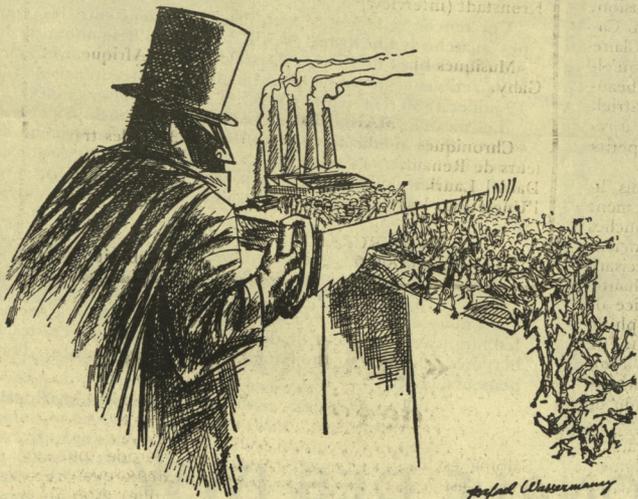
Côté pile : la Renault-25 fait un malheur. Côté face : les «nouveaux pauvres» envahissent le métro. La crise touche qui? Regardons les chiffres. Ils sont accablants... réellement accablants pour la gauche!

La crise? Quelle crise? Pour qui? Les ventes de saumon fumé ont augmenté de plus de 50% de 1982 à 1984. Record battu : on a bu vingt-deux millions de bouteilles de champagne entre le 20 décembre 1983 et le 1er janvier 1984. La consommation euphorique... celle des «Champs-Élysées» à la Drucker, des «Oscars de la mode» façon Frédéric Mitterrand, n'est qu'une façade des années 80, un «paravent» écrivait Jean Genet.

Pour le plus grand nombre, «eighties» rime avec précarité ; modernité signifie licenciements.

UN CHOMAGE SOLIDIFIE

«Sous mon septennat, jamais nous ne dépasserons la crête des deux millions de chômeurs», rétorque François Mitterrand à Valéry Giscard d'Estaing. Nous sommes en 1981.



Voici 1986, nous frisons les trois millions. Qu'importe, les mensonges s'oublient, enseignait Machiavel. Mais les faits sont têtus : en septembre 1985, 10,5% de la population active demandent un emploi. La mécanique s'emballe. Et jamais le chômage n'a duré aussi longtemps.

En décembre 1976, 48 600 chômeurs attendaient un travail depuis plus de deux ans. En décembre 1984, ils étaient 266 000 ; c'est-à-dire 5,5 fois plus nombreux. Mais surtout, ils ne représentaient que 4,7% des demandeurs d'emploi en décembre 1976, contre 10,5% en décembre 1984. Les chiffres sont clairs : non seulement le nombre des chômeurs augmente, mais encore ceux qui sont chômeurs le restent pour des périodes de plus en plus longues.

De juillet 1983 à décembre 1984, le chômage s'est accru globalement d'un tiers. Mais dans le même temps, le nombre des chômeurs de «longue durée» masculins, qui ont entre 25 et 49 ans, a augmenté considérablement plus vite : croissance de 53% pour ceux qui sont inscrits au chômage depuis moins de trois ans et plus de deux ans, et croissance de 91% pour ceux

qui sont chômeurs depuis plus de trois ans. Le chômage se solidifie.

De plus, il frappe inégalement. Quarante-cinq pour cent des chômeurs ont moins de 24 ans. Le taux de chômage féminin est deux fois plus élevé que celui des hommes ; celui des ouvriers près de quatre fois plus élevé que celui des cadres supérieurs. Plus on descend dans la «hiérarchie sociale», plus la précarité est de mise. Dans les récentes «Annexes au rapport de la Commission nationale de planification» (tome IV, p.119), on lit : «En devenant un phénomène massif, le chômage (...) aggrave et exacerbe certaines inégalités, frappe de plein fouet les diverses catégories qui cherchent à entrer ou à se réinsérer dans le monde du travail et finalement nourrit des processus de précarisation, de sélection, d'exclusion, qui risquent d'entraîner un délabrement de larges zones du tissu social.» Le dire c'est bien, mais qu'attend-t-on pour agir?

LA «NOUVELLE PAUVRETÉ» DURE

Au bout du chômage... la misère! «Des personnes qui, historiquement

chômeurs ne sont plus indemnisés. Sur un an, la tendance est désastreuse ; la situation se détériore très notablement. Les «deux millions de chômeurs» promis en 1981 sont loin. A ce rythme-là à quand le million de «nouveaux pauvres»? Sur ce terrain, les lariboissements médiatiques ou les altermoiments hivernaux de l'abbé Pierre ne résoudront jamais rien en profondeur. C'est une volonté politique qu'il faut. Elle fait défaut!

«TOUCHE PAS A MON FRIC»

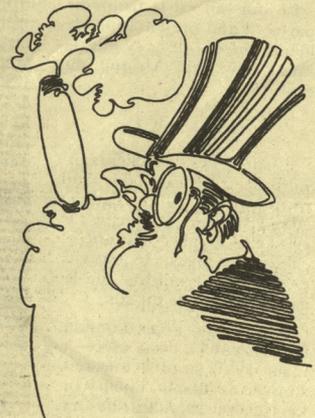
Mais tout le monde n'est pas pauvre ou chômeur. Le reste de la population voit-il ses revenus s'accroître? Ou tout au moins un semblant d'égalité se profiler? En aucun cas! De l'enquête du «Nouvel Observateur» de la mi octobre, sur la «transparence» des richesses, rien ne transparait ; l'essentiel même est masqué. Rien d'étonnant : l'essentiel n'est pas rose pour la gauche. L'étude de Patrice Heru dans la revue de l'I.N.S.E.E., «Economie et statistique», en juin 1985, est ici significative.

Le pouvoir d'achat du salaire net annuel s'est accru de 1,3% de 1980 à 1984. Le résultat n'est pas si sombre, mais méfions-nous des moyennes. Car l'éventail des salaires ne s'est pas rétréci au cours de ces quatre dernières années. Le salaire d'un individu qui s'est maintenu dans les 10% du haut de la distribution salariale a augmenté plus vite que celui d'un individu qui s'est maintenu dans les 10% du bas. En 1985, un P.D.G. d'une grande entreprise gagne encore vingt-deux fois le salaire d'un manoeuvre, soit environ 90 000 F mensuellement, comme l'indique le dernier rapport du C.E.R.C. Le S.M.I.C. a bien progressé plus vite que l'ensemble des salaires, mais en 1984 6% des salariés étaient payés au-dessous du salaire minimum. Ils étaient 5,9% en 1980, avant l'arrivée de la gauche au pouvoir. Par ailleurs, la proportion de salariés rémunérés en dessous du plafond de la Sécurité sociale est passé de 64% en 1980 à 70% en 1984. Où se sont égarées les promesses sociales?

Yvette Roudy est aux affaires depuis 1981. Qu'en est-il de ses résultats économiques? L'I.N.S.E.E. observe que les femmes ont reçu en 1984 un salaire inférieur en moyenne de 25,7% à celui des hommes. En 1980, ce pourcentage était de 26,7%. Rogner 1% en trois ans, de qui se moque-t-on? Cette série d'échecs apparemment ne suffisait pas. Qu'à cela ne tienne, le gouvernement Fabius, suivant en cela les préceptes reaganien, adopte pour

me à organiser la production d'une façon rationnelle, limitation du capital-argent, mauvaise répartition des matières premières, spéculations sur celles-ci et sur les produits, afflux de main d'œuvre sur un point donné par voie d'immigration organisée par le patronat, fabrication intense de produits spéciaux et nouveaux dont l'offre arrive à dépasser la demande, sous-production des objets utiles, journées trop longues. Telles sont les causes générales et principales qui engendrent le chômage sous toutes ses formes et à toutes les époques.

PIERRE BESNARD
(«L'Encyclopédie anarchiste»)



1986 une baisse de 3% de l'impôt sur le revenu. Qui va profiter de cette largesse? Claire Sined, dans le numéro d'octobre d'«Alternatives économiques», fait les comptes. Les professions libérales et les cadres supérieurs vont bénéficier de près de la moitié de la réduction annoncée, alors qu'ils représentent 13% seulement de la population totale. Ce ne sont pas, à ma connaissance, les 13% les plus pauvres. Très précisément, en moyenne, chaque ménage paiera en 1986 et par rapport à 1985 1 400 F de moins pour les professions libérales, 1 100 F de moins pour les cadres supérieurs, 500 F de moins pour les agriculteurs, 400 F de moins pour les cadres moyens, 300 F de moins pour les employés et 200 F de moins pour les ouvriers. L'énumération est peut-être fastidieuse, elle donne néanmoins la mesure du dernier gadget de la rue de Rivoli.

On croit rêver. Singuliers socialistes en effet que ces technocrates qui accentuent les inégalités sociales. Curieux réformateurs que ces soi-disant «modernistes» qui laissent se développer chômage et pauvreté. Piquer à la droite des thèmes de campagne électorale, c'est peut-être habile. Mais à répéter l'opération trop souvent, que reste-t-il du socialisme? Il faut choisir entre le bonheur de la Bourse et le bien-être des populations. Le gouvernement a choisi (1) ; les financiers regretteront la gauche comme le soulignait récemment Michel Rocard au colloque de l'«Expansion». Pas nous! Les meilleures plaisanteries sont les plus courtes!

WILLY PELLETIER

(1) Voir «Le Monde libertaire» du 3 octobre 1985.

CHOMAGE. n.m. Le chômage est la période pendant laquelle une industrie est momentanément arrêtée. Le chômage peut être partiel ou total, local, national. Il se peut aussi qu'une usine, un atelier, une entreprise, une exploitation ne marchent qu'au ralenti. Ce moyen est souvent employé pour ne pas créer des troubles. Dans ces cas les ouvriers ne font plus qu'un certain nombre d'heures par jour et parfois par roulement, ne travaillant que quelques jours par semaines.

Le chômage, c'est donc pour l'ouvrier, l'arrêt forcé du travail. Le chômage tient à des causes multiples : incapacité du capitalis-

A PROPOS DE TROIS LIVRES

Ecole = « beurk - caca - boudin »

A l'heure des «chevènementeries», de la laïque patriotique (nom de Dieu!), de la symbiose armée-école, du désarroi tout en peurs et en replis sur soi des profs, des parents, des mômes... trois livres viennent de paraître qui rendent un son qu'on avait cru à jamais disparu.

Pensez, trois livres qui hurlent la misère de l'école! Trois livres qui dénoncent l'institution scolaire. Version laïcarde et cul-béni! Qui pestent hardi-tiens-bon contre la mise en condition, la sélection et le massacre des enfants! Contre le pitoyable des petites cuisines. Contre la crasse des enseignants et... des parents! Trois livres qui dégueulent l'autorité, la bêtise, la résignation et l'ennui. Trois livres qui en appellent à la liberté!... à la vie.

Bref, trois livres complètement iconoclastes au jour d'aujourd'hui et qu'il fait incontestablement bon à lire!

Dans le premier (1), Catherine Baker, qui a refusé depuis toujours de mettre sa fille à l'école, lui explique le pourquoi de cette décision. Les arguments sont nombreux. La critique de l'école implacable. Quasiment du vitriol! Et tout ça sur un rythme alerte, plein de passion et d'amour. Un livre qui a du chien, donc!

Dans le second (2), Patrick Boumard se «contente» quant à lui de «cibler» Chevènement, sa politique scolaire cocardière, autoritaire et réactionnaire. Mais cela ne l'empêche pas d'en appeler à une éducation anti-autoritaire centrée sur la liberté et l'autonomie de l'enfant. Et là encore, ça donne un livre qui a du jus.



Dans le troisième (3), enfin, Marie-Claire Camus nous fait part de son dégoût et de sa lassitude par rapport à un système où elle galère depuis dix ans comme enseignante. Et c'est poignant! Bouleversant, même! On l'aura donc compris, ces trois livres sont à lire. Leur férocité est un souffle d'air pur dans l'atmosphère lourde de morosité du moment.

Cela étant, s'ils ont la beauté sauvage de l'ouragan, ces trois livres en ont également l'inconstance. C'est ainsi que leur analyse de l'institution scolaire et de l'éducation a du mal à sortir des sentiers battus de la réaction épidermique. On y cherche en vain une explication politique, économique et sociale de la réalité qu'ils dénoncent. De

même, leur manque de perspectives est flagrante. De projet éducatif alternatif : point. Pis, et ceci explique peut-être cela, la rancœur, qui affecte tous les déçus de l'illusion, pointe son nez ici et là. Catherine Baker et Marie-Claire Camus ne cachent pas qu'elles attendaient un peu, beaucoup... de mai 81. Et Patrick Boumard se laisse aller à rêver d'une floraison de petits Saint-Nazaire.

Alors? Alors ces trois livres ne sont-ils finalement que les dernières cartouches de la révolte d'anciens soixante-huitards exorcisant leurs derniers désenchantements? Un feu d'artifice de nostalgies? Un album photo extraordinaire, mais peut-être un peu plat par rapport à une réalité scolaire et éducative qui, elle, n'est au stade du vidéo-clip? Allez savoir?

Ce que je sais en revanche, et pourtant j'avais également vingt ans en 1968, c'est que l'institution scolaire n'est pas tombée du ciel! Qu'elle s'inscrit dans une logique politique, économique et sociale. Qu'elle est à l'image d'une société dont elle est tout à la fois effet et cause. Et par conséquent, s'il est nécessaire de hurler sa révolte et de faire parler ses tripes, et on ne le fera jamais assez, il est tout aussi nécessaire d'aller plus avant. De produire une analyse de ce qui nous révolte. Et d'élaborer une alternative éducative de type social. L'école «beurk-caca-boudin», O.K., mais comme un cri d'espoir... pas comme un larmoiement impuissant! Haut les cœurs, donc! Et comme on disait dans le temps: «Ce n'est qu'un début, continuons le combat!»

J.-M. RAYNAUD

(1) Catherine Baker, «Insoumission à l'école obligatoire», éditions Barrault, 98 F.

(2) Patrick Boumard, «Tu sera mon fils», éditions Barrault, 68 F.

(3) Marie-Claire Camus, «La mort du grand leurre», édition Acratie (B.P. 23, 64130 Mauléon), 48 F.



Programme de Radio-Libertaire

JEUDI 14 NOVEMBRE

«Blues en liberté» (10h à 12h) : John Lee Hooker ; «C'était le temps» (12h à 14h) : l'Espagne libertaire (les réalisations économiques) ; «Enlivrez-vous» (15h30 à 17h) : nouvelles des nouvelles ; «Jazz en liberté» (22h30 à 4h) : le salon du jazz européen.

VENDREDI 15 NOVEMBRE

«Jouissances» (12h à 14h) : une absurdité ; le racisme ; «L'Invité quotidien» (18h30 à 20h30) : à l'écoute de l'Union rationaliste.

SAMEDI 16 NOVEMBRE

«A bâtons rompus» (11h à 12h) : avec Maurice Joyeux, Robert Guérin et Paul Chenard ; «Chroniques syndicales» (12h à 14h) : le syndicalisme dans la santé et les L.E.P. Invités : des mineurs du Kent.

DIMANCHE 17 NOVEMBRE

«Folk à lier» (12h à 14h) : invités : le groupe breton Gwerz et Jean Blanchard (La Bamboche et Beau Temps sur la province) ; «Trisomie 21» (20h30 à 22h30) : groupe Kronstadt (interview) et news anglaises.

LUNDI 18 NOVEMBRE

«Musiques black» (15h à 17h) : Antilles et Afrique avec Gaby.

MARDI 19 NOVEMBRE

«Chroniques syndicales» (18h30 à 20h30) : les travailleurs de Renault ; «Décharge publique» (20h30 à 22h30) : Daniel Laurier au sujet de la rencontre internationale de l'Unesco sur les handicapés.

MERCREDI 20 NOVEMBRE

«Humeurs» (18h30 à 20h30) : avec Henri Laborit.

« SALOMÉ » de Oscar Wilde

Salomé est la fille d'Hérodiade, c'est dans l'évangile que l'on apprend son existence, dans l'épisode du martyr de saint Jean-Baptiste. L'histoire donna lieu à plusieurs œuvres littéraires, dont l'un des «Trois contes» de Flaubert. Oscar Wilde a, quant à lui, trouvé dans cette histoire de quoi représenter une tragédie originale. Ecrite en français en 1891-1892 pour Sarah Bernhart, celle-ci créa la pièce en 1896 au théâtre de l'OEuvre.

Salomé est la fille qu'Hérodiade eut de son premier mari ; mais son second mari, Hérode, le Tétrarque de Judée, n'est autre que le frère du premier. Un jour, Salomé entend la voix du prophète Jokanaan (en fait Jean-Baptiste) qui crie ses prédictions fond de sa geôle ; elle veut alors voir cet homme, qui prédit en particulier de terribles châtements pour sa famille. Ici Wilde ajoute à l'histoire qu'à la vue de Jokanaan, Salomé est immédiatement amoureuse de lui, mais celui-ci, bien sûr, la repousse.

Plus tard, Hérode (passablement amoureux quant à lui de sa belle-fille) errant dans ses jardins y rencontre Salomé et l'implore, de danser pour lui, contre la récompense de son choix.

Dans un théâtre de dimensions réduites, une mise en scène remarquable donne à la pièce, d'entrée assez austère, une vie étonnante. Partant d'un travail original sur les voix mais aussi sur tous les mouvements qui s'apparentent à la chorégraphie, la représentation nous donne une pièce limpide et l'on assiste vraiment à la magie du théâtre, comme si tout ce qui se passait sur scène arrivait pour la première fois. Il est vrai que les comédiens sont irréprochables. La magie se produit aussi par l'érotisme créé par la mise en scène et qui complète très bien la dimension tragique de la pièce. Vaut le détour!

G.L.

Les mardis, jeudis, samedis, à 21h, jusqu'au 15 janvier. Théâtre du Temps, 9, rue du Morvan, 75011 Paris (tél. : 43.55.10.88).

Greenpeace : un procès truqué

Tous ceux qui vont voter, en France comme en Nouvelle-Zélande, s'imaginent toujours que la contre-partie de leur geste est un droit à l'exigence de l'intégrité du pouvoir qu'ils choisissent. Et c'est partout le même leurre, l'Etat étant une institution parfaitement autonome et dirons-nous, égocentrique, qui feint périodiquement seulement de chercher la caution des peuples, juste pour que ceux-ci s'imaginent qu'il est vraiment leur émanation.

LE TEMPS DU PROCES

L'affaire Greenpeace, qui en est maintenant au procès des faux époux Turenge, en est l'illustration la plus parfaite, du début à ce jour. Et rien de ce qui suivra ne pourra à coup sûr le contredire.

Monstre sanguinaire et méprisant autant que méprisable, l'Etat français se complait dans le terrorisme nucléaire envers et contre tout avis politique, écologique ou autre, qu'il émane de qui que ce soit. Cet été, il a été jusqu'à tuer de sang froid pour que simplement son avidité à semer la terreur ne soit même pas contestée.

Le « Monde libertaire » a déjà largement relaté et commenté cette sinistre affaire que l'on surnomme ici, dérogeant unanimement à une certaine tradition, du nom de la victime Greenpeace, organisation éco-

logiste et pacifiste qui conteste de bon droit les essais nucléaires français dans le Pacifique sud.

A l'heure qu'il est, plus personne ne se soucie de savoir jusqu'à quel niveau les responsables de l'Etat sont impliqués dans la barbarie en question et tous les regards sont pointés sur la Nouvelle-Zélande, théâtre d'un procès truqué dans lequel les deux barbouzes de circonstance vont comparaître, sans leurs commanditaires.

LA FRANCE DE LA HONTE

Les mercenaires au service de l'Etat, qui sont ceux que l'on décore et qui méprisent ces autres terroristes « sans foi ni loi » qui les imitent avec tant de maladresse et d'amateurisme, le « Monde libertaire » ne les plaindra pas du risque qu'ils encourrent. Au moment de perdre, il n'est pas de bon ton de vouloir contester la règle du jeu.

On peut regretter tout de même que les choses étant ainsi faites, ce n'est que du procès de ces deux imbéciles qu'il est officiellement question et qu'on ne place pas au banc des accusés l'Etat français lui-même, organisateur du crime.

A tout bout de champs, on nous rebat les oreilles des gloires et des mérites de la France dont on voudrait que le peuple ait une « haute » idée. On insiste sur ce qu'on peut montrer avec fierté et on ca-

che ou bien on travestit ce qui fait la honte de ce pays que bien des scandales historiques montrent pourtant du doigt.

TERRORISTES D'ETAT ET DROIT DE TUER

Le gouvernement socialiste de Nouvelle-Zélande, lui-même au service d'un Etat qui en tant que tel n'a pas grand chose à envier aux autres, a d'abord joué les vierges outragées et ne s'est pas privé d'attaques pour le moins virulentes envers ses collègues et amis idéologiques français. C'était un moyen de se faire le leader de la contestation contre les essais nucléaires français à Mururoa, et surtout de rappeler à ses bons trois millions de sujets qu'il en était le protecteur intègre et efficace.

Mais magouillage et tripatouillage étant à la diplomatie ce que la rose est au socialisme de ces politiciards verveux, l'accusation de meurtre initialement formulée à l'encontre des Turenge, et qui reposait sur du béton au regard du droit néo-zélandais, s'est soudain transformée dès la première audience de ce procès en homicide involontaire. Et du coup, les accusés plaident coupables. De perpète ils prendront sûrement quelques années avec sursis. Expulsés, ils rentreront en France libres, comme si rien ne s'était passé.

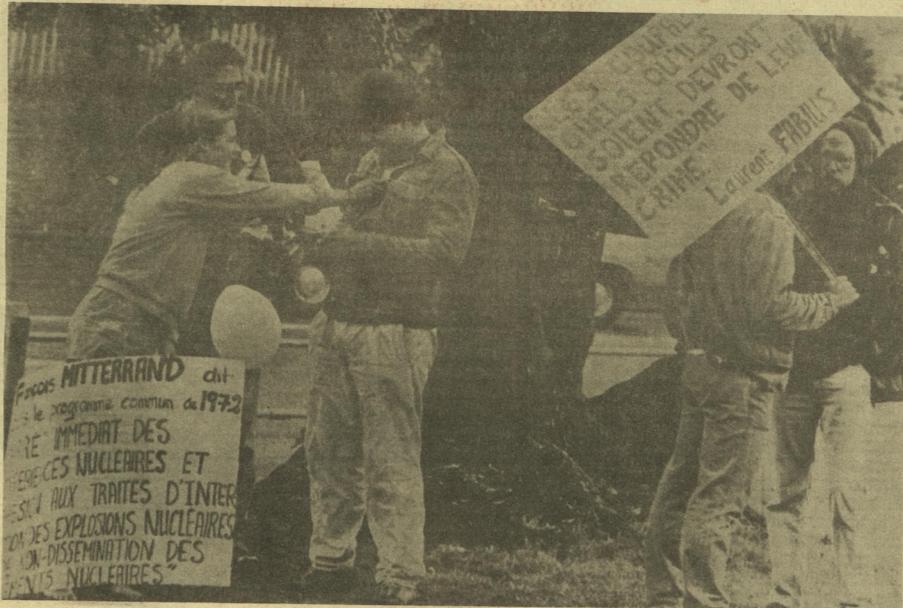
JUSTICE ET POUVOIR COMPLICITES

On cherche à nous faire croire que tout s'est négocié directement entre avocats de la défense et ceux de l'accusation ; le juge néo-zélandais n'ayant lui-même pas la possibilité d'aller au-delà. Ces subtilités juridiques ne peuvent pas nous laisser dupes. On ne fera croire à personne que les gouvernements français et néo-zélandais n'ont pas eux-mêmes mené les négociations, prenant seulement pour intermédiaire les avocats.

Et voilà que le peuple néo-zélandais se trouve plongé dans un bien désagréable malaise. Il vient de se rendre compte que sa justice était vérolée et aux mains d'un appareil qui n'ose pas dire son nom : l'Etat néo-zélandais. Au moins, les Français, eux, savent de quoi il retourne. Et voir que les avocats de la défense ont été constamment en rapport avec le gouvernement français, comme les avocats de l'accusation l'ont été avec le gouvernement néo-zélandais, fait partie de nos petites habitudes. Nul doute, que surpris par cette première, les Néo-Zélandais vont maintenant y regarder de plus près et qu'ils prendront la même habitude.

Tous les tribunaux et les vautours qui tournent autour sont au service de ce que les Etats appellent l'ordre public. Et l'ordre public est précisément l'affaire des Etats. Tous pourris, tous complices.

PHILIPPE
GR. DE COULOMMIERS



Staliniens ou sociaux-démocrates La peste ou le choléra ?

Un spectre hideux hante le parti communiste : c'est le spectre de Pierre Juquin. Hier brillant conférencier officiel, aujourd'hui entré en dissidence, Juquin ne cesse de multiplier ses critiques envers un appareil qui se détache de lui, l'ingrat, après l'avoir fabriqué et à l'intérieur duquel son avenir est totalement compromis.

Car enfin, à qui veut-on faire croire qu'un courant renouvateur, après des années d'incohérences politiques dans une structure monolithique profondément enracinée, peut déboucher sur une réforme fondamentale. Mais quel intérêt pour les anarchistes que le phénomène Juquin ? Il faut tout d'abord ne pas se tromper d'ennemis. Si l'on considère que l'« anticommunisme primaire » est un devoir civique pour tout libertaire, il ne peut être qu'une des facettes de notre projet révolutionnaire. L'histoire récente nous montre que toute organisation ne réservant ses meilleures flèches qu'au seul parti communiste, est essentiellement droi-

tière. On ne peut rien bâtir sur de tels principes sans être brutalement néo-fasciste.

Soit le parti communiste est notre ennemi. Ce truisme inévitable ne peut cependant à la lumière de la dissidence Juquin nous faire oublier qu'il reste salement influent et qu'aucun Juquin même s'il n'est qu'un épiphénomène et même s'il triomphe ne pourra déstabiliser le monstre froid. Sa dégringolade dans les sondages — pour ceux qui les lisent —, son effondrement électoral — pour ceux qui s'intéressent aux élections —, si ces phénomènes montrent un recul de l'influence du P.C.F., ils n'entament pas vraiment la solidité de l'édifice. C'est pourtant bien le courant réformateur qui pourra faire sortir le P.C.F. de son obstination crasse dans laquelle il patauge, pour le précipiter dans les bras de la social-démocratie.

Le parti reste fort et écouté dans les luttes sociales et dans le courant néo-nationaliste (mais quand même de

gauche, faut pas pousser!). Une victoire de Juquin et il n'est plus rien de l'aura pseudo-révolutionnaire, mais en réalité totalement réformiste, que conserve encore le parti communiste. Mais réformateurs ou staliniens, qu'ils prennent leurs ordres à Moscou ou ailleurs ils sont nuisibles. Ils essaient par tous les moyens d'étouffer notre voix. Il est peut-être amusant de constater que Juquin a raison d'avoir tort, on est bien content qu'il remue une belle merde chez des gens qu'on aime pas. Et de la merde à remuer, il semble y en avoir à la louche.

De la rupture de l'union de la gauche à l'approbation de l'intervention soviétique en Afghanistan, à l'abandon du dogme de la dictature du prolétariat, hauts faits d'arme idéologiques, le P.C. n'en peut plus de s'empêtrer dans ses courtes certitudes. Heureusement Juquin arriva... Ce normalien au look costume-de-velours-et-mèche-rebelle et qu'on a pas beaucoup entendu se plaindre pendant des an-

nées. Sans doute désapprouvait-il dans l'ombre toutes ces vilaines couleuvres afghanes. Et, n'y pouvant plus, il vient de mordre la main qui l'a nourri. Pas joli, joli. Entre camarades, on s'était plutôt habitué à des coups de pied sous la table dans des salons feutrés. Il n'y eut récemment que Garaudy, converti depuis peu à la religion musulmane, Fizbin, à on ne sait trop quoi, Juquin fera-t-il le troisième à la table des non-exclus-qui-se-sont-eux-mêmes-en-dehors-du-parti ? Quoi qu'il en soit, nous autres libertaires n'avons rien à attendre de ces querelles, sinon à constater que le dogme stalinien se fige dans une attitude hésitant entre la mollesse et le j'm'en foutisme, laissant pourrir la situation et les têtes tomberont comme des fruits blêms, devenues incapables de penser en dehors du parti. Le temps n'est plus des vipères lubriques et autres porcs pestueux, c'est plus subtile mais ça fait aussi mal.

JEAN-PIERRE GAULT